CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Hauts-de-Seine / Nord

2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LES CHIFFRES CLES 2021

6335
entretiens juridiques
permettant d'informer
4368 personnes

10
salariées

54
permanences
dans 11 communes

1065
personnes informées juridiquement
sur des questions relatives
aux violences lors
1652 entretiens

1526
personnes ont été reçues
pour des questions relatives
au Droit des étrangers lors de
2364 entretiens juridiques

528
entretiens psychologiques
381 entretiens de femmes victimes
et 147 entretiens d'auteurs de violences

243
actions collectives
permettant de sensibiliser
1852 personnes

SOMMAIRE

1. 2021 EN BREF.....4

CONTEXTE 2021 5

PRÉSENTATION 6

UN RESEAU NATIONAL 7

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION 8

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 9

2. ACTIVITÉ 10

INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES 11

Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit.....11

Analyse des permanences.....19

Analyse de la permanence du siège 21

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES 26

Accompagnement juridique des victimes 27

Consultation psychologique 32

Prise en charge des auteurs de violences conjugales 37

SERVICE DROIT DES ETRANGERS..... 43

Analyse du public.....43

Analyse des demandes.....46

3. PROJETS.....48

ACTIONS COLLECTIVES 49

Thématiques 50

Profil du public 50

Dates et lieux 51

Formations.....52

PROJETS EN DIRECTION DES JEUNES..... 54

"*Filles et garçons : Tous égaux !*" 54

Ateliers Philo.....55

"*Jeune et citoyen*" 56

PROMOTION DE LA CITOYENNETE 57

Ateliers GIPA "Etre parents après la séparation".....58

Citoyenneté et valeurs de la République.....59

4. PERSPECTIVES.....60

1

2021 EN BREF

CONTEXTE 2021

L’année 2021 reste encore marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19. Depuis le début de la pandémie, le CIDFF a adapté ses modalités d’accueil et de travail ainsi, les activités ont pu être entièrement poursuivies.

L’équipe s’est adaptée à la situation sanitaire alternant des périodes d’entretien à distance et des temps en présentiel. Une attention particulière a été portée à chaque situation pour adapter au mieux le type d’accueil proposé.

Le public informé par le CIDFF considéré comme "vulnérable" et notamment les femmes victimes, particulièrement exposées aux violences durant les différents confinements, ont été autorisées à se déplacer pour se renseigner sur leurs droits, l’Etat ayant prévu une dérogation pour ce type de démarches.

Depuis le début de la crise sanitaire, le CIDFF s'est également équipé pour recevoir le public dans le respect des gestes barrières malgré l’exiguïté du local que nous occupons. Seuls deux bureaux ont une fenêtre, permettant l'aération entre chaque rendez-vous. Le nombre d’entretiens au siège a donc dû être réduit, comme dans les permanences extérieures, afin de permettre aux intervenantes de nettoyer et d'aérer entre chaque usager·e.

Si la crise sanitaire a impacté l’activité de tou·te.s y compris des associations, elle a également creusé les inégalités, renforçant la précarité de certaines situations déjà fragiles.
Pour répondre à ce constat d’urgence sociale, le CIDFF a dû s’adapter en développant de nouvelles missions, à titre exceptionnel.
Grâce à une subvention, dans le cadre du plan pauvreté initié par l’Etat depuis fin 2020, le CIDFF a mis à disposition des femmes victimes de violences et de leurs enfants, vivant des situations de grande précarité, des produits de première nécessité : nécessaires d'hygiène (serviettes hygiéniques, savons, brosses à dents) couches bébé et lait maternel, vêtements chauds pour enfant et nourriture.

Malgré ce contexte perdurant depuis 2020, l'équipe du CIDFF a su faire preuve de créativité et d’adaptabilité pour poursuivre sa mission d'information et d'accompagnement d’un public de plus en plus fragilisé par la crise sanitaire. La mobilisation de chacune a permis au CIDFF de poursuivre son activité, aussi bien dans l’accompagnement individuel que pour les actions collectives et réunions partenariales.

PRÉSENTATION

Depuis sa création en 1972, le CIDFF 92 Nord met en œuvre des actions visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF propose différents modes d'actions :

- Des permanences juridiques individuelles,
- Une consultation psychologique,
- Des actions de formation et de sensibilisation,
- Une activité en réseau.

Les permanences juridiques au siège représentent 11% des personnes informées, les permanences extérieures 55%, les actions collectives 28%, et la consultation psychologique 6%.

Les missions

- Favoriser l'accès au droit par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'orientation et l'accompagnement dans les domaines juridiques,
- Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons (et personnes non binaires),
- Travailler en partenariat avec les collectivités territoriales, les instances administratives et associatives concernées par notre activité et porter à la connaissance de ces dernières les problèmes spécifiques exprimés par les femmes afin de permettre la recherche de solutions adaptées.

Le CIDFF 92 Nord est membre de plusieurs organismes :

→ Fédération Régionale des CIDFF d'Ile-de-France (FR CIDFF IdF)
→ Fédération Nationale des CIDFF (FNCIDFF)

Le CIDFF 92 Nord est habilité par le Service Droit des Femmes et de l'Egalité (SDFE) et à ce titre assure une mission d'intérêt général. L'agrément a été renouvelé pour la période 2022/2026.

Le CIDFF travaille également en partenariat avec les acteurs locaux du département ; qu'ils soient institutionnels ou associatifs (EDAS, CAF, mairies, centres sociaux, associations, clubs de prévention…). Une étroite collaboration avec le Centre Hubertine Auclert permet également d'échanger sur différents sujets (violences conjugales, cyberviolences, harcèlement de rue…).

Une équipe professionnelle et spécialisée

Le CIDFF est composé d'une directrice, d'une chargée d'accueil et administrative, de sept juristes et d'une psychologue (soit 10 salariées pour 9.5 ETP), toutes salariées, spécialisées dans les droits des femmes.

L'équipe, qualifiée et expérimentée, assure une participation active et motivée tout au long de l'année. La connaissance des freins particuliers qui pèsent sur les femmes est une compétence spécifique des salariées du CIDFF 92 Nord, qui leur permet de délivrer des informations personnalisées et adaptées aux besoins des personnes rencontrées.

UN RÉSEAU NATIONAL

Fondée en 1972 à l'initiative de l'État, la Fédération Nationale des CIDFF est signataire d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'État. La Fédération nationale est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle représente les CIDFF auprès des instances nationales, européennes et internationales.

La Fédération Nationale des CIDFF assure la coordination nationale des 98 structures. Répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et des Outre-Mer, les CIDFF animent plus de 2 300 permanences de proximité, en milieu urbain, rural ou sensible. Le réseau des CIDFF informe près de 390 000 personnes et délivre près de 720 900 informations.

La mission des CIDFF est reconnue dans le code de l'action sociale et des familles. Le décret du 23 décembre 2015 précise leur champ d'action qui se situe dans le domaine de l'accès aux droits : informer, orienter et accompagner les femmes en particulier et les familles dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le soutien à la parentalité, l'emploi, la création l'entreprise, la citoyenneté, la santé et la sexualité.

Tête de réseau, la Fédération Nationale, propose des services qui permettent aux CIDFF de professionnaliser leur action : un centre de ressources documentaires en ligne, un service de formation, une veille juridique, un service statistique qui agrège et analyse les données statistiques recueillies auprès des CIDFF. La Fédération Nationale des CIDFF élabore des outils adaptés aux pratiques professionnelles de son réseau : guides, supports de communication, référentiels métiers. Régulièrement associée à des programmes européens, elle lance et promeut des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle crée des partenariats à même d'être déclinés localement. Actrice et observatrice des évolutions de la société, la Fédération Nationale organise des journées thématiques, colloques ou séminaires animés par des expertes reconnues dans leur domaine de compétence.

Enfin, la Fédération Nationale des CIDFF travaille en étroite collaboration avec l'administration centrale du Service des droits des femmes et de l'égalité ainsi qu'avec ses services déconcentrés. Elle est régulièrement auditionnée par les commissions parlementaires chargées des droits des femmes (Assemblée nationale, Sénat, Conseil économique, social et environnemental) pour livrer sa connaissance des problématiques émergentes concernant les femmes et les familles.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association : CIDFF 92 Nord

N° SIRET : 317 780 641 00021
RNA : W922006005

Publié au JO le : 11/12/1972

Objet(s) de l'association :

Afin de favoriser l'autonomie des femmes, de faire évoluer leur place dans la société et de contribuer à développer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association, qui s'interdit toute activité politique ou confessionnelle, a pour objet :

- D'informer les femmes et les familles sur leurs droits, dans une approche globale telle que définie par l'art. D 217-1 du décret du 23 décembre 2015 ;
- De favoriser l'accès au droit du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial, ceci de façon confidentielle et si nécessaire anonyme ;
- De favoriser la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses actions de terrain, notamment au sein des dispositifs tels que les contrats de pays et les contrats d'agglomération ainsi que ceux liés à la politique de la ville, à l'accès au droit et à l'accès à l'emploi ;
- De proposer, de développer et/ou de mettre en œuvre toute action en matière de lutte contre toutes formes de violences faites aux femmes et contre les discriminations sexistes ;
- De diffuser toute information, par tout support adapté, concernant ses champs de compétences, tels qu'arrêtés par la charte des CIDFF et le conseil d'administration de l'association ;
- De relayer auprès du public, les mesures législatives et l'action des pouvoirs publics permettant la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- De porter à la connaissance du CNIDFF-fédération nationale des CIDFF, les problèmes spécifiques exprimés par les femmes reçues par le CIDFF, ainsi que toutes les propositions que l'association juge utiles permettant de faire évoluer la réflexion, les politiques et les dispositifs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Adresse du siège social : 71 rue des Fontenelles – 92000 Nanterre

Adresse du site internet : hautsdeseine-nord.cidff.info

Nom du président : Stéphane LAURENT

Nom de la directrice : Blandine BARUCQ

Agréments : Quinquennal (service droit des femmes) 01/01/2022-31/12/2026

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES ACTIFS :

- Stéphane LAURENT, Président
- Marine WELLER, Secrétaire Générale
- Jacques STEVENIN, Trésorier
- Hélène TELLIER, AFED 92
- Claude DUVERNOY, Avocat, membre du conseil de l'ordre

MEMBRES DE DROIT, avec voix Consultative :

- Clémence PAJOT, Directrice de la Fédération Nationale des CIDFF
- Thierry SAYMARD, Président de la Fédération Régionale des CIDFF
- Lucile GOLDSCHMIDT, Présidente du CIDFF 92 Sud

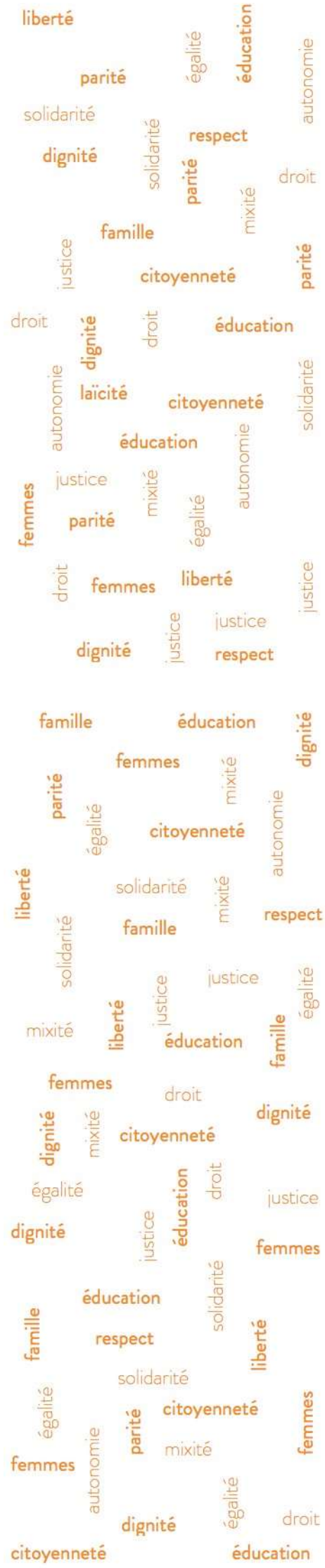
liberté
égalité
éducation
autonomie
parité
solidarité
respect
dignité
solidarité
parité
droit
mixité
famille
justice
citoyenneté
parité
droit
dignité
droit
éducation
autonomie
laïcité
citoyenneté
solidarité
éducation
autonomie
justice
mixité
femmes
parité
égalité
droit
femmes
liberté
justice
justice
justice
dignité
respect
famille
éducation
dignité
femmes
mixité
parité
égalité
citoyenneté
autonomie
liberté
solidarité
mixité
respect
famille
solidarité
justice
égalité
mixité
liberté
justice
éducation
famille
femmes
droit
dignité
dignité
mixité
citoyenneté
égalité
éducation
droit
justice
dignité
justice
femmes
éducation
solidarité
famille
respect
liberté
solidarité
égalité
citoyenneté
femmes
parité
mixité
femmes
autonomie
égalité
dignité
droit
citoyenneté
éducation

2

ACTIVITÉ

INFORMATIONS JURIDIQUES INDIVIDUELLES

Depuis le début de la crise sanitaire, le CIDFF a dû adapter ses méthodes de travail, et ses modalités d'accueil. Depuis 2020 Les juristes ont ainsi proposé des entretiens téléphoniques et délivré des informations juridiques par mail lorsque l'analyse de pièces étaient indispensables.

La continuité de service proposé par le CIDFF a permis de répondre aux besoins des publics et en particulier des femmes victimes de violences et leurs enfants, dans cette période où elles ont été particulièrement exposées.

Analyse statistique de l'activité globale d'accès au droit

Le CIDFF tient des permanences juridiques dans différentes villes de la boucle nord du département des Hauts-de-Seine.

En 2021, **54 permanences** ont été mises en place dans **11 communes**, ce qui a permis d'apporter une réponse de proximité aux besoins des justiciables (une permanence = une juriste qui renseigne pendant une demi-journée soit par téléphone soit en présentiel).

Les entretiens

En 2021, **6 335** entretiens ont permis de renseigner 4368 personnes individuellement. Si on observe une légère baisse du nombre d'entretiens entre 2020 et 2021, toutefois le nombre de personnes renseignées individuellement est en hausse par rapport à 2020 (4058 personnes).

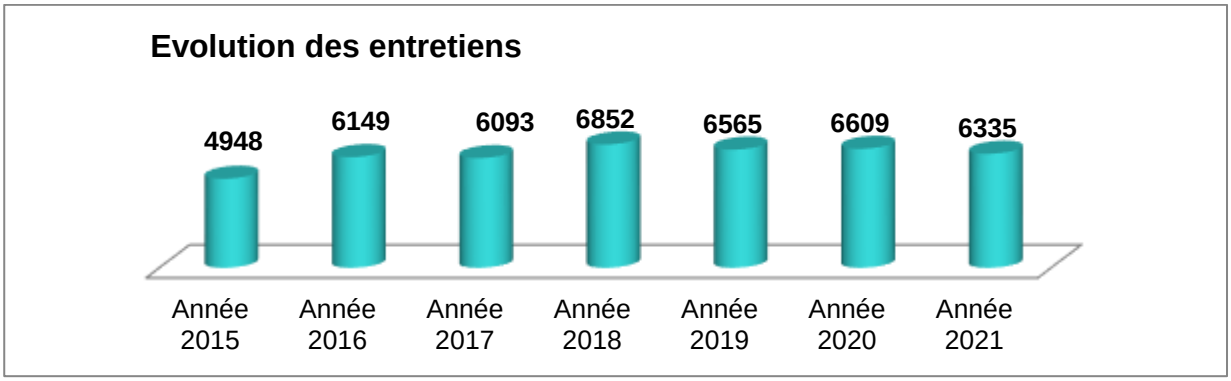

En 2021, les sept juristes du CIDFF ont traité **15 004** demandes d'information.

La majorité des entretiens (72%) sont en présentiel. 26% des entretiens sont téléphoniques. On observe depuis le début de la crise une augmentation du nombre d'entretiens téléphoniques qui s'explique par l'adaptation des modalités d'accueil face au contexte. Les informations délivrées par mail restent marginales, même s'il est à noter qu'un certain nombre d'entretiens ont dû être doublés par des mails permettant de spécifier les démarches et de communiquer des documents indispensables aux juristes.

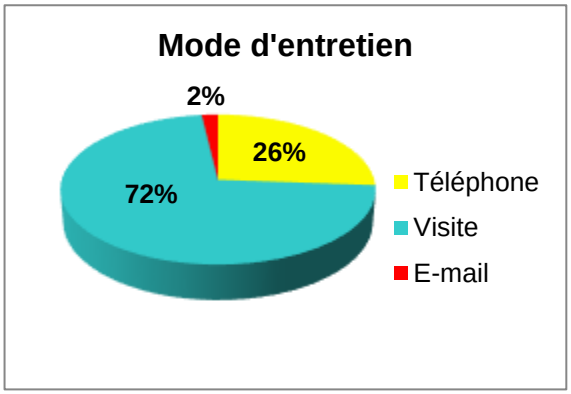

4025 entretiens correspondent à des premiers rendez-vous avec les juristes, 2310 sont des entretiens de suivis. Le nombre de suivis correspond essentiellement au nombre de femmes victimes de violences accueillies par le CIDFF et qui nécessitent un accompagnement spécifique et souvent plus long que pour d'autres situations.

La durée des entretiens varie en fonction des demandes. Les rendez-vous de plus d'une heure correspondent principalement aux situations de violence et de droit des étrangers, qui nécessitent une écoute particulière et un accompagnement spécifique. Depuis 2020 on constate un impact de la crise sur la durée des entretiens notamment téléphoniques. Les conditions du télétravail pour beaucoup de femmes ne leur permettent pas toujours d'être disponibles pour de longs rendez-vous juridiques, celles-ci devant prendre en charge les tâches domestiques et l'école à la maison. 41% des entretiens ont tout de même duré plus d'une demi-heure.

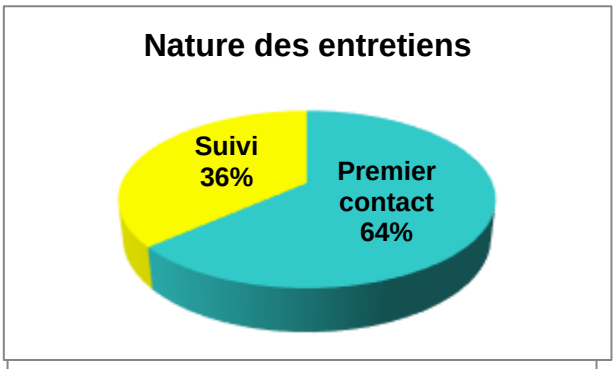

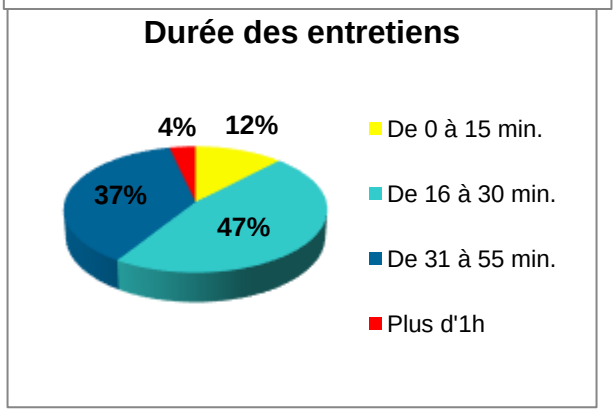

L'analyse statistique du nombre d'entretiens par mois en 2021 met en évidence une activité stable tout au long de l'année. Au mois d'août, seul le siège reste ouvert au public, l'ensemble des structures partenaires étant fermées cela explique la baisse d'activité.

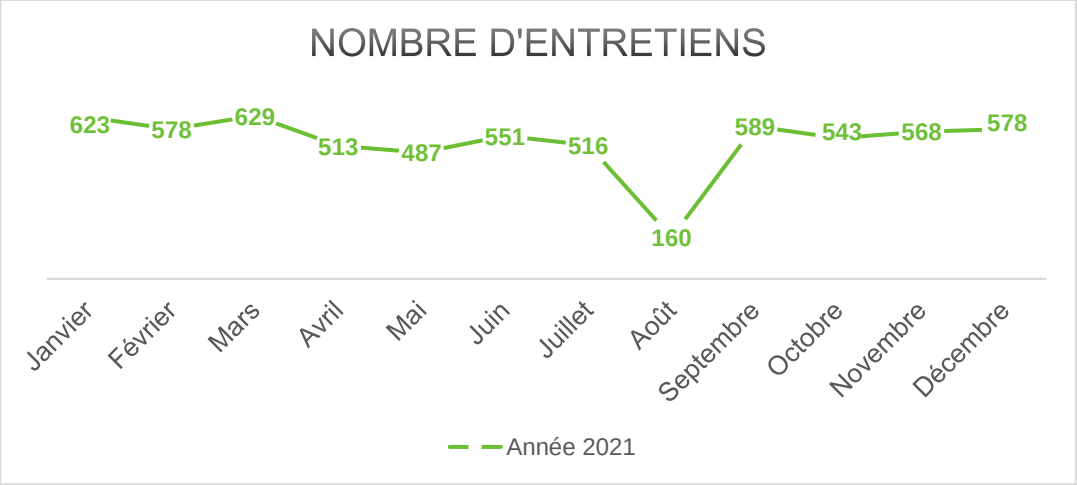

Origine géographique

Notre public vit en France, pour la plupart en Ile-de-France (99,7%).

Le public accueilli vit essentiellement dans le nord du département, territoire couvert par le CIDFF 92 Nord.

16% de notre public vit à Nanterre. Cela s'explique par le nombre important de permanences (siège, Tribunal, centres sociaux) dans cette ville. 5% habite à Colombes, Gennevilliers, Suresnes, 4% à Courbevoie, Clichy, Asnières-sur-Seine et Rueil-Malmaison.

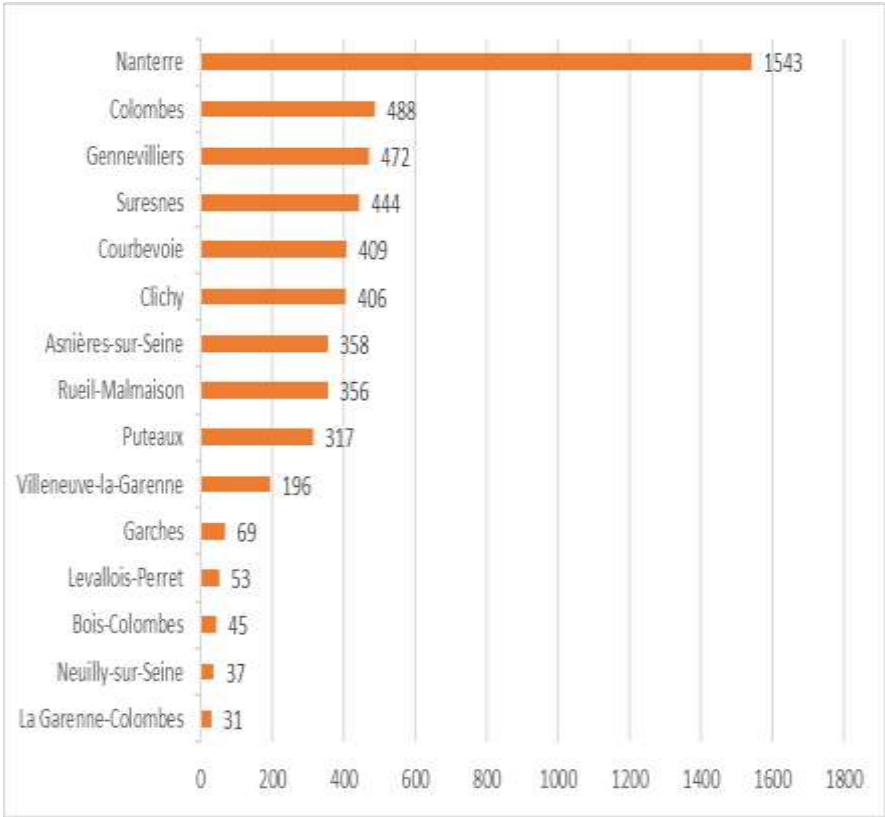

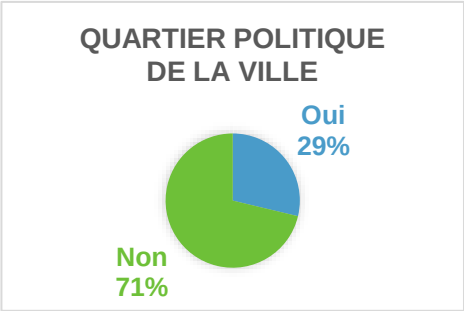

29% vit dans un quartier politique de la ville. Ceci s'explique par notre forte présence dans ces zones.

Genre

Le public du CIDFF est majoritairement féminin, ce qui correspond à sa mission première. **2846 femmes** ont ainsi été informées individuellement (65%). 1359 hommes, 92 couples et 69 professionnel·les ont également eu recours aux services des juristes du CIDFF. Leurs compétences sont désormais bien identifiées auprès de nos partenaires qui n'hésitent pas à nous contacter afin d'obtenir des renseignements.

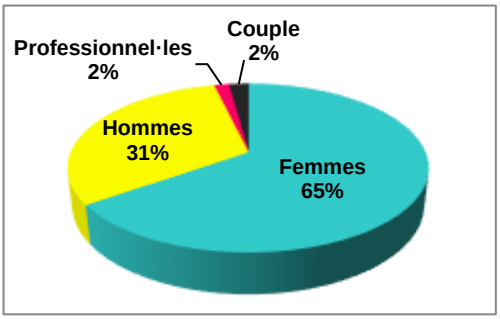

Age

33% du public a entre 36 et 45 ans et 23% entre 26 et 35 ans. Les moins de 25 ans sont de plus en plus nombreux·ses à nous solliciter (7%). Les plus de 60 ans représentent 12% du public du CIDFF.

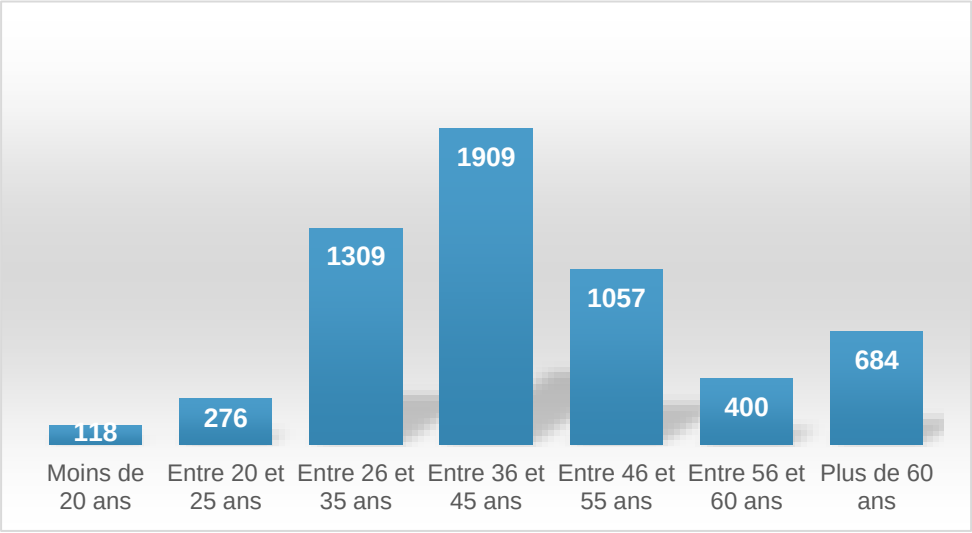

Nationalité

44% du public informé par le CIDFF est de nationalité française. 56% du public est de nationalité étrangère, en particulier de pays hors de l'Union Européenne (54%). Cette part tend à augmenter, ceci s'explique par le nombre croissant d'entretiens en droit des étrangers.

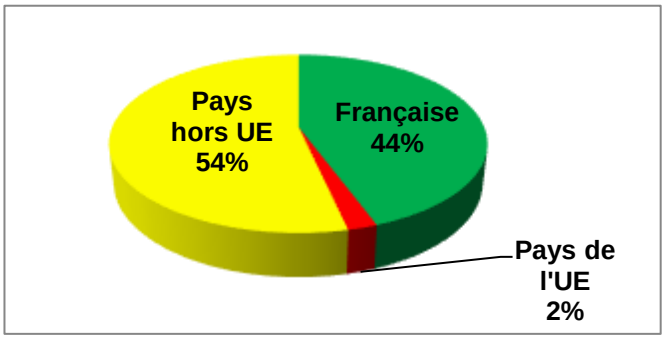

Situation de famille

44% du public vit seul. 30% est en couple, 14% est en cours de séparation et 2% est veuf·ve.
60% du public déclare avoir au moins un enfant à charge, ce chiffre est de 68% chez les femmes.
10% sont des familles nombreuses.
21% sont des familles monoparentales.

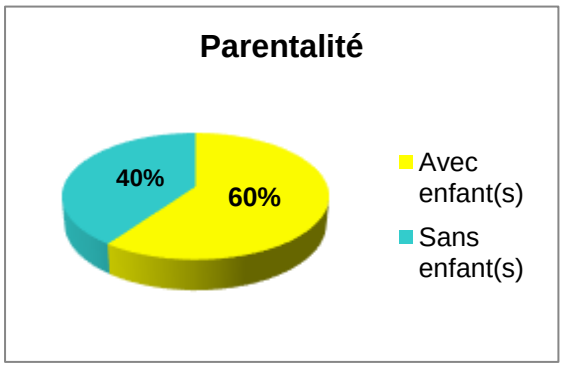

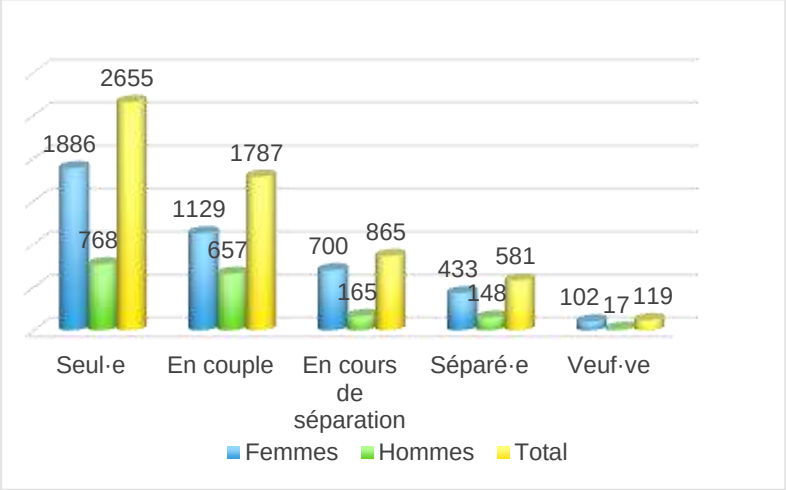

Situation relative au logement

22% d'entre elles sont hébergées (14% par un tiers et 7% par une institution) et 1% SDF. On note que la solidarité vient compenser le manque de place en centre d'hébergement.

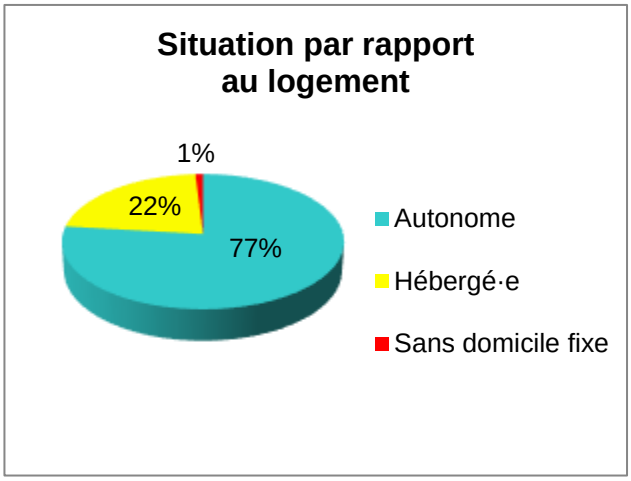

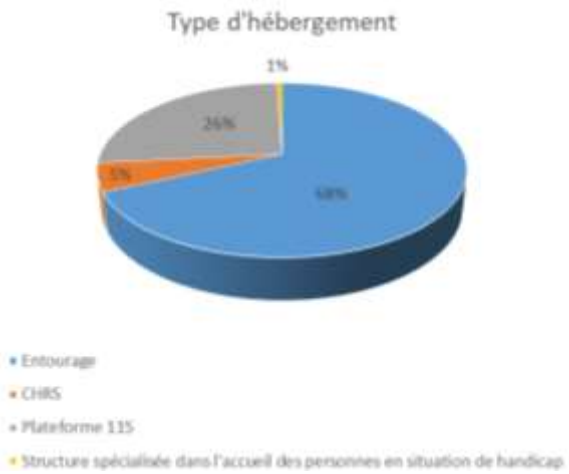

Malgré les annonces relatives aux places d'hébergement, pour les femmes victimes de violences, il est toujours aussi difficile de joindre le 115 dans les Hauts-de-Seine. Le manque de places d'hébergement d'urgence reste une problématique majeure. Cet aspect reste un frein majeur dans l'accompagnement des femmes dans la sortie des violences.

Situation professionnelle

46% du public informé occupe un emploi tandis que 54% se déclare sans emploi.

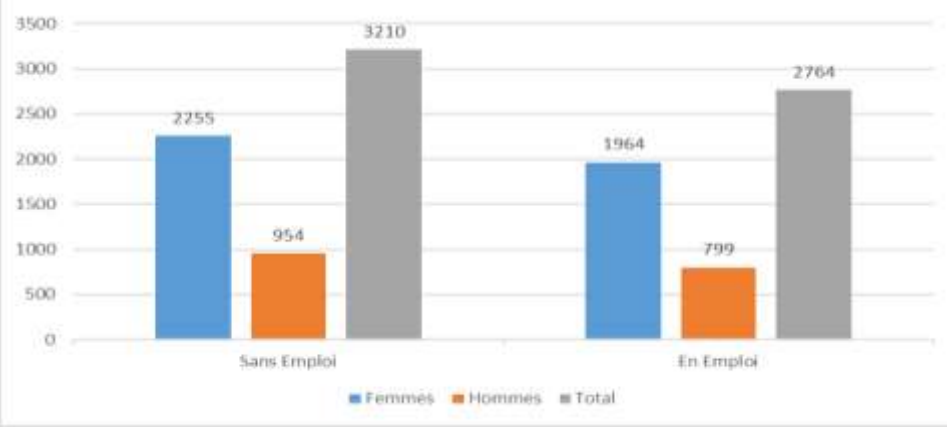

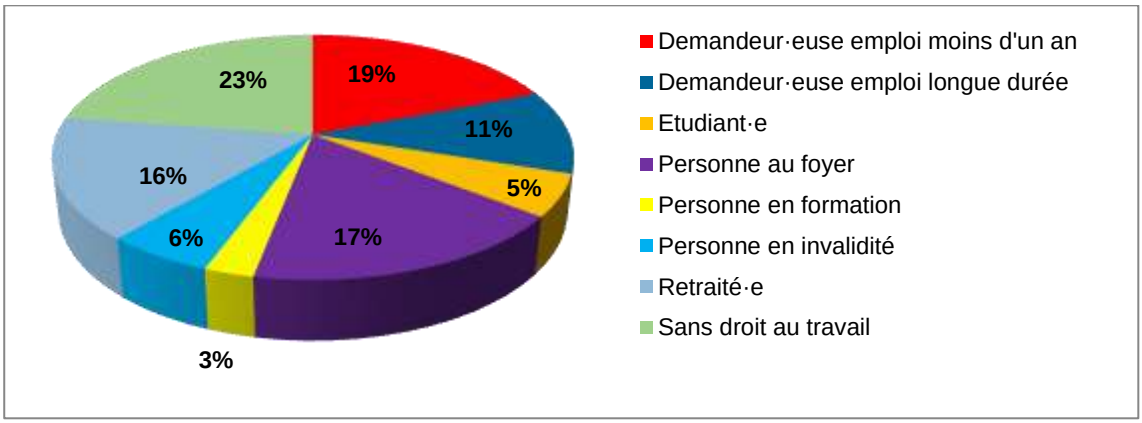

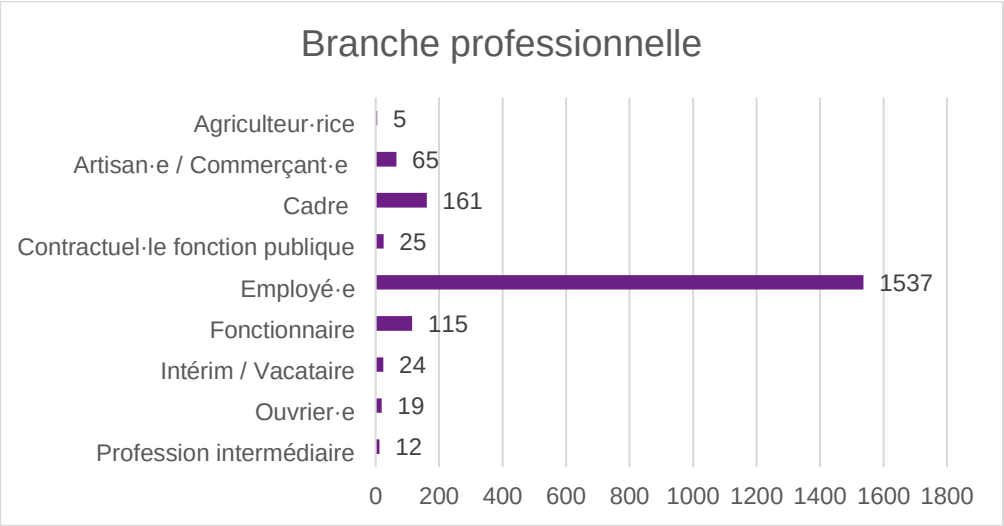

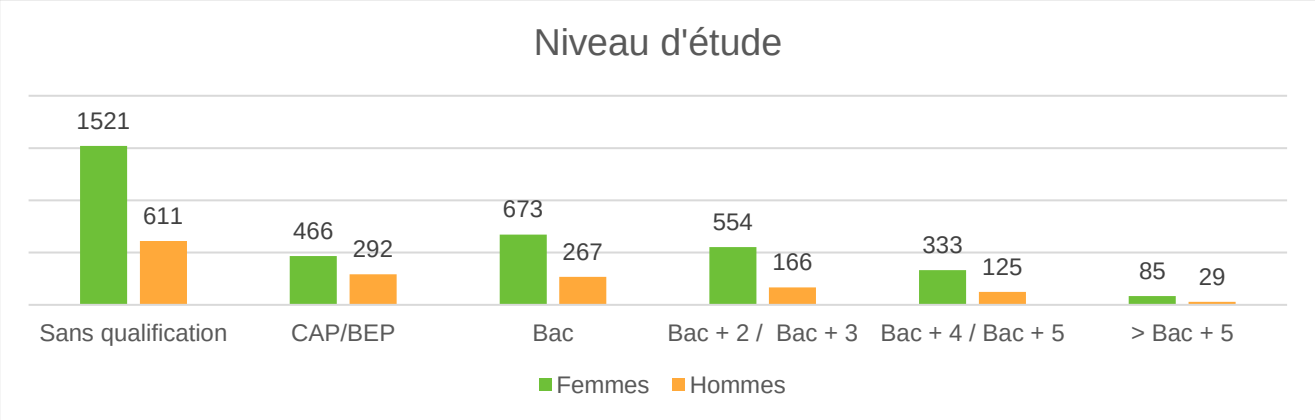

Le public du CIDFF est varié. Nous informons des personnes aussi bien sans qualification que des personnes ayant suivi des études supérieures.

Ressources

A peine 36% du public déclare un salaire comme revenu, 6% des allocations chômage, 6% se déclare à la retraite et 5% au RSA. 10% du public se déclare sans ressources.

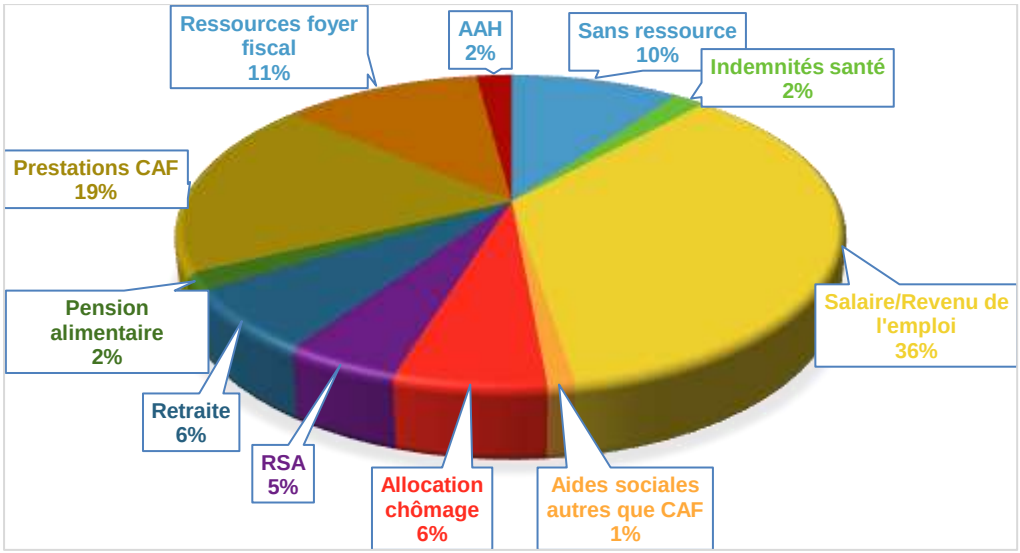

Vulnérabilité

5% du public est analphabète, ce qui rend les entretiens plus longs et l'accompagnement plus compliqué en raison du manque d'autonomie des usager·es.

9% ne maîtrise pas bien le français ce qui parfois complique les échanges, même si certaines juristes du CIDFF parlent d'autres langues (Anglais, Espagnol, Arabe).

60% est autonome face au numérique, 40% rencontre des difficultés face à la généralisation de la dématérialisation des démarches administratives (Préfecture, CAF, CNAV…).

Prescripteurs

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, institutionnels ou associatifs.

Le public nous est orienté par le Tribunal, les collectivités (EDAS, PMI, Mairie, CCAS…), les associations et les centres sociaux dans lesquels nous tenons des permanences.

On note que le bouche à oreille fonctionne également de mieux en mieux. En 2021, les orientations via le 3919 restent anecdotiques. De même, nous avons peu d'orientations de la police (60).

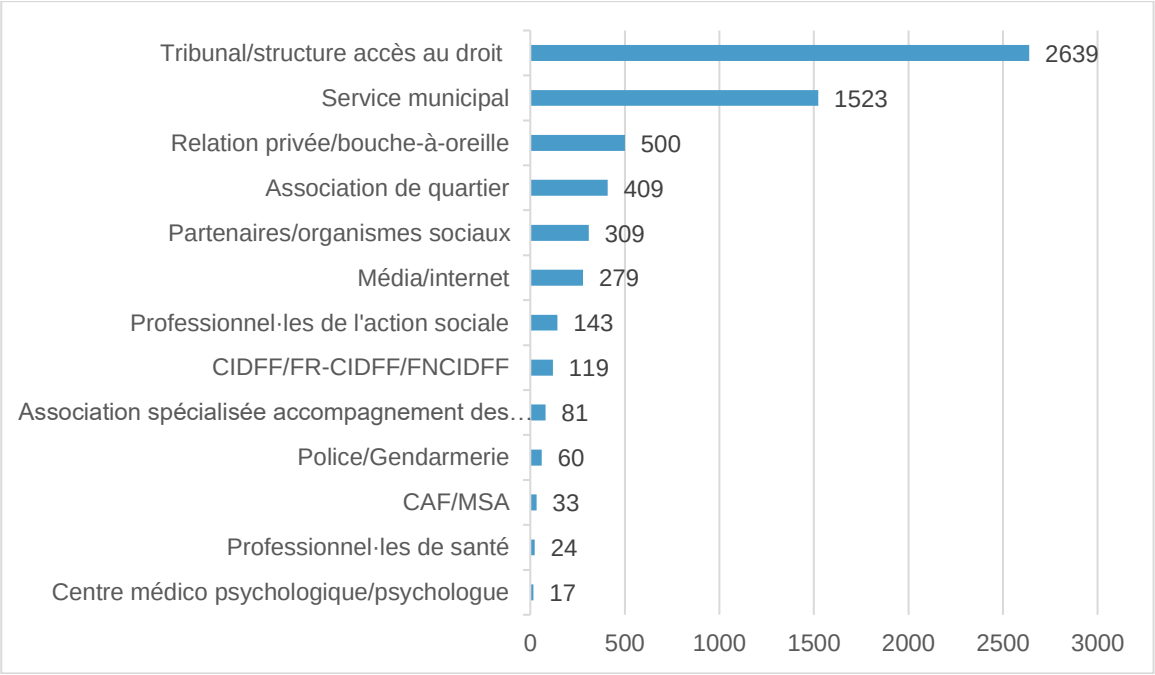

Le CIDFF réoriente le public vers les acteurs locaux spécialisés, en fonction de la nature des demandes. Il s'agit principalement des avocat·es, des autres permanences (Crésus, ADIL, Escale, AFED, Nouvelles Voies…), de la justice et de la police. Les professionnel·les du droit sont principalement les avocat·es, les huissier·es et les notaires.

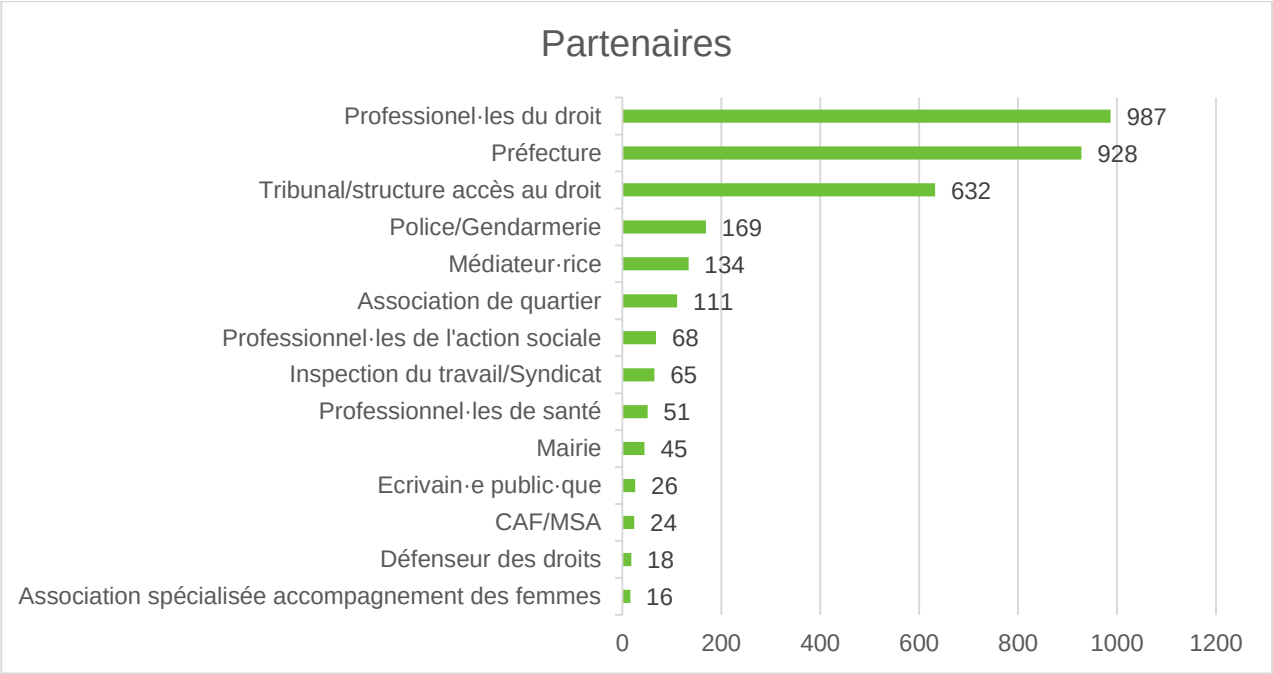

Typologie des demandes

Domaines	Typologies des demandes	Nombre	%
Droit de la famille	Unions, ruptures, conséquences par rapport aux enfants et aux biens, problèmes intrafamiliaux	5 087	34
Violences / Aide aux victimes	Violences conjugales, Violences intrafamiliales, violences sexuelles, agissements sexistes	3 845	26
Droit des étrangers	Séjour, visa, naturalisation, asile	2 751	18
Droit, démarches et aides sociales	Aide juridictionnelle, allocations, prestations, aides aux démarches	1 660	11
Droit du travail	Contrat de travail, licenciement, retraite, congés, formations	577	4
Autres domaines du droit	Droit du logement, de la santé, de la consommation, administratif, des contrats	1 084	7

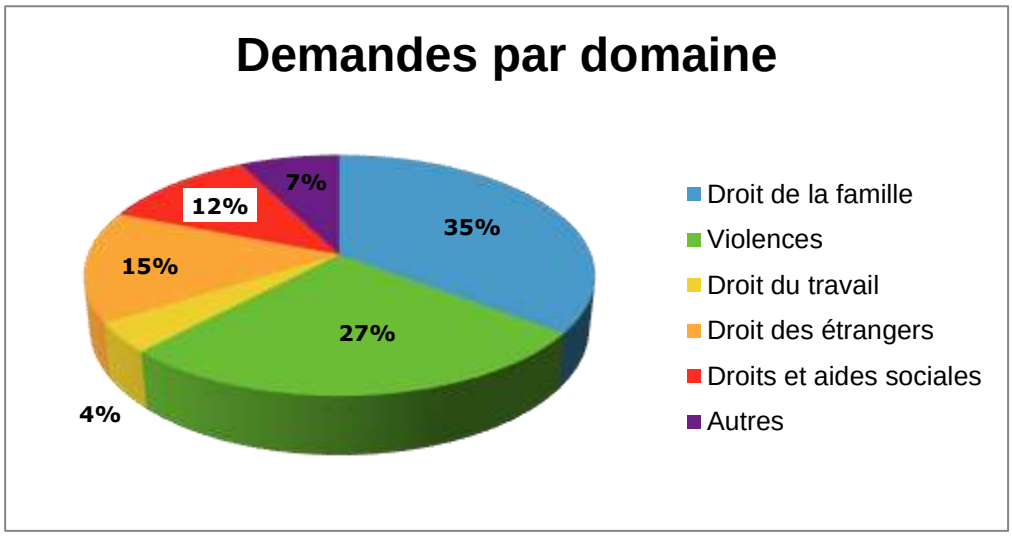

Spécialisé en droit de la famille et dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, le CIDFF intervient bien dans son champ de compétence.

Le droit de la famille représente 35% des demandes (contre 32% en 2020).
Les violences représentent 27% des demandes. Si ce chiffre est constant depuis 2020 toutefois il est en augmentation depuis le début de la crise sanitaire, qui a eu des effets directs sur les situations de violences conjugales augmentant leur nombre.

Le droit des étrangers avec 15% représente également une part importante des demandes juridiques. De même, le nombre de questions en droit du travail (4%) est en hausse depuis le début de la crise sanitaire qui a généré une modification des règles applicables avec de nombreux décrets.

Les autres domaines du droit regroupent des questions relatives au droit au logement, que nous réorientons vers l'ADIL, des questions de surendettement que nous réorientons vers Cresus, du droit de la consommation que nous réorientons vers UFC Que choisir, de la santé ou des assurances… Nous réorientons ainsi les questions spécifiques vers les permanences spécialisées ou vers les permanences d'avocat·es.

La catégorie droits et démarches concerne les questions relatives à l'aide juridictionnelle, aux prestations et autres démarches relevant du social ou du juridique.

Analyse des permanences

Les permanences d'informations juridiques du CIDFF s'inscrivent dans la politique d'accès au droit dans les Hauts-de-Seine. L'objectif est de favoriser l'accès aux informations juridiques gratuites par des permanences spécialisées de proximité. Le CIDFF 92 Nord intervient donc dans 28 lieux différents dans 11 communes des Hauts-de-Seine.

Le CIDFF 92 Nord anime 54 permanences :

- 38 permanences spécialisées en droit de la famille
- 8 permanences spécialisées en droit des étrangers
- 7 permanences spécialisées pour les violences
- 1 permanence spécialisée en droit du travail

Sur les **4 368 personnes** informées en 2021 **(4058 en 2020)**, **3 619 personnes** ont été reçues dans les permanences **(2950 en 2020)** et **749 au siège** de l'association (1108 en 2020).

L'activité des permanences a augmenté par rapport à l'année 2020, ce qui s'explique par la reprise, malgré la crise sanitaire, des permanences fermées temporairement en présentiel l'année précédente, et par un aménagement des modalités de travail assurant une continuité de l'accueil.

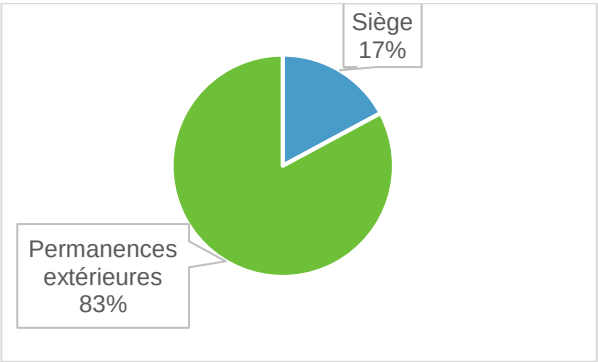

En 2021, les permanences représentent 83% de l'activité globale d'accès au droit. Ceci prouve la confiance de nos partenaires qui continuent de solliciter les compétences du CIDFF pour l'ouverture de nouvelles permanences.

En moyenne, pour une permanence hebdomadaire, ce sont 145 personnes qui sont informées par an (fermeture en août et une semaine à Noël).

La grande majorité des permanences a lieu une fois par semaine, sauf au Tribunal Judicaire où le public est reçu tous les jours, du lundi au vendredi. La permanence au CSC des Acacias en droit de la famille est mensuelle, ce qui explique la faible fréquentation. Les permanences en droit de la famille à Gennevilliers ont lieu un vendredi sur deux aux Grésillons et à la MJD. La permanence de Garches est également bimensuelle.

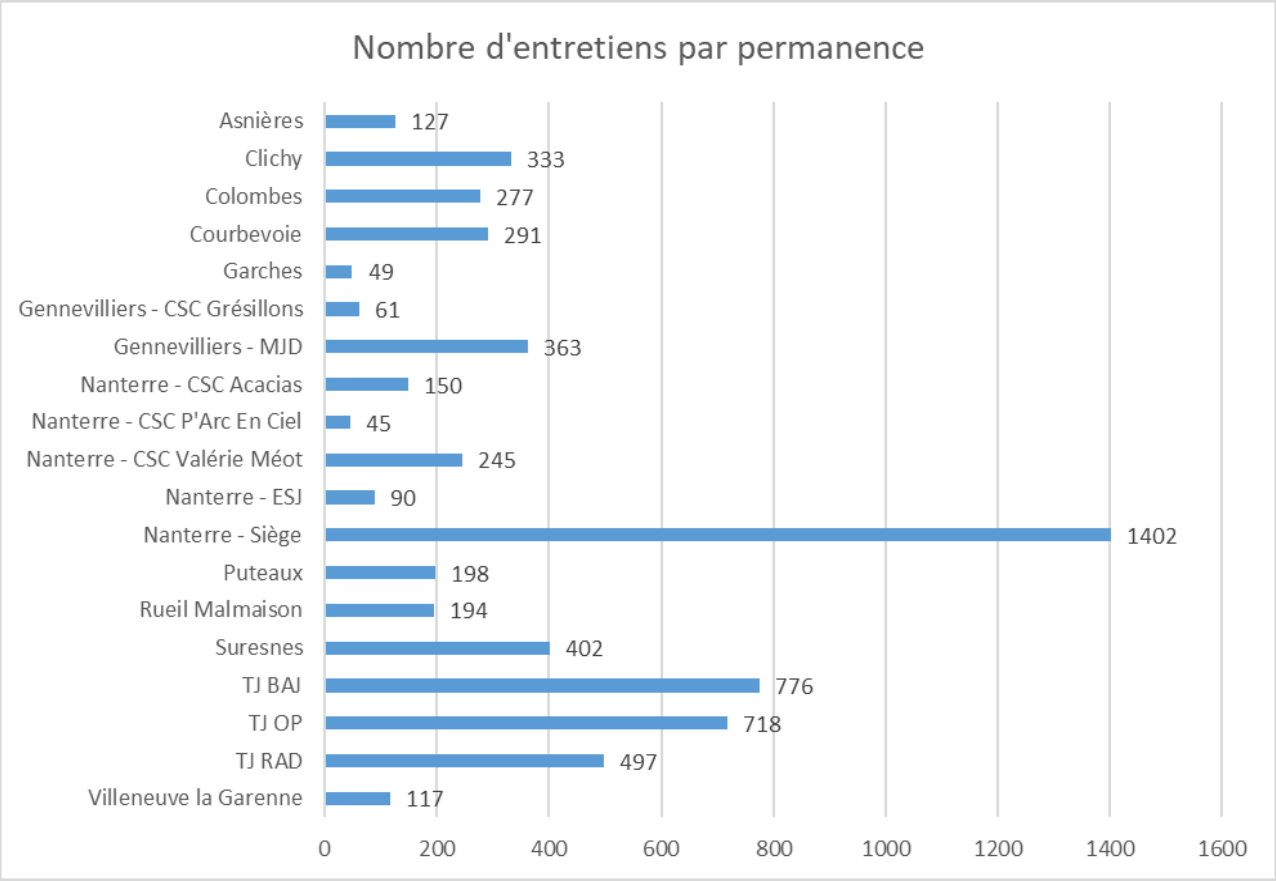

Analyse de la permanence du siège

L'accueil du public est assuré tous les jours au siège de l'association du CIDFF 92 Nord. Les usager·es sont informé·es sur rendez-vous ou bien par téléphone.

La permanence au siège si elle reste généraliste, est le lieu privilégié pour l'accompagnement des victimes de violences et pour le suivi des dossiers en droit des étrangers. Les entretiens, sur rendez-vous, durent en moyenne une heure.
La spécificité des accompagnements juridiques proposés par le CIDFF repose ainsi sur une triple compétence partagée par l'ensemble de l'équipe juridique en droit des victimes (pénal et civil), en droit de la famille ainsi qu'en droit des étrangers.

Ecoute, repérage des victimes
Les permanences assurées au siège de l'association visent à informer les victimes et à leur proposer un accompagnement personnalisé.
Chaque entretien est l'occasion pour les juristes de questionner sur l'existence de violences et ainsi de repérer des victimes ne se présentant pas spontanément comme telles, afin de leur proposer un accompagnement adapté aux problématiques identifiées.

Information et accompagnement des victimes
L'ensemble de l'équipe juridique est compétent tant sur le plan pénal que sur les aspects civils des procédures auxquelles sont confrontées les victimes de violences. Cela permet d'apporter des informations juridiques aux victimes rencontrées tant sur les questions relevant du droit civil (droit de la famille) que du droit pénal. Le CIDFF est impliqué depuis de très nombreuses années dans la politique de lutte contre les violences faites aux femmes avec les partenaires du territoire**.**

Cela facilite le travail en réseau des juristes du CIDFF pour proposer un accompagnement global et un suivi personnalisé aux victimes de violences dans l'ensemble de leurs démarches : policières, judiciaires, administratives, médicales et sociales.

Analyse du public

En 2021, 1402 entretiens ont eu lieu au siège, 749 personnes ont été informées. Ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année 2020. Ceci s'explique par une baisse d'une partie de la subvention du Ministère de la Justice (CDAD) qui nous a obligé à réduire le nombre de permanence au siège. Par ailleurs la pandémie a eu des effets sur l'équipe qui a dû faire face à des arrêts maladie et isolement des salariées impactant le fonctionnement du siège pour privilégier la poursuite de l'activité sur les lieux extérieurs. La vacance de poste d'agente d'accueil a aussi eu un impact sur l'équipe qui a dû prendre en charge le standard.

Entretiens
60% des entretiens sont téléphoniques. 33% des entretiens sont physiques, ce chiffre est en augmentation du fait de la reprise des rendez-vous en présentiel. 7% des sollicitations sont traitées par mails.

48% des personnes sont venues nous consulter pour la première fois, 52% pour un suivi.

Les entretiens durent en principe trente minutes, une heure pour les situations de violences.
25% des entretiens durent moins d'un quart d'heure. 44 % des entretiens durent entre quinze minutes et une demi-heure, 26% entre une demi-heure et une heure et 5% des entretiens durent plus d'une heure.

Le public est orienté principalement par :

- Tribunal, structure d'accès au droit : 25%
- Mairie : 23%
- Un·e proche : 12%
- Partenaires, organismes sociaux : 10%
- Média, Internet : 10%
- Associations : 7%
- Police : 2%
- Professionnel·les de santé, psychologues : 1%

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. 8% du public a, par exemple, été réorienté vers la police, 36% vers les services de la Préfecture, 26% vers un·e professionnel·le du droit (avocat·e, huissier·e), ou encore 20% vers une structure d'accès au droit ou une juridiction.

Origine géographique

Les trois principales communes représentées dans les entretiens assurés au siège sont **Nanterre**, Colombes, Rueil-Malmaison

Le public informé vient aussi des villes du sud du 92, des autres départements franciliens et de province.

30% vivent dans des Quartiers « Politique de la ville ».

Villes	Nombre	Pourcentage
Nanterre	411	29,3%
Non renseigné	201	14,3%
Colombes	107	7,7%
Rueil-Malmaison	91	6,5%
Gennevilliers	86	6%
Asnières-sur-Seine	74	5%
Courbevoie	64	4,5%
Clichy	62	4,5%
Suresnes	60	4,5%
92 Sud	54	4%
Puteaux	46	3%
Ile de France autre	36	2,7%
Villeneuve-la-Garenne	33	2,5%
Province	15	1%
Bois-Colombes	14	1%
Levallois-Perret	14	1%
Garches	11	0,7%
Paris	11	0,7%
La Garenne-Colombes	8	0,6%
Neuilly-sur-Seine	4	0,3%

Genre

73% du public est féminin (548 femmes), 20% masculin (147 hommes), 1% de couple (7) et 6% de professionnel·les (47).

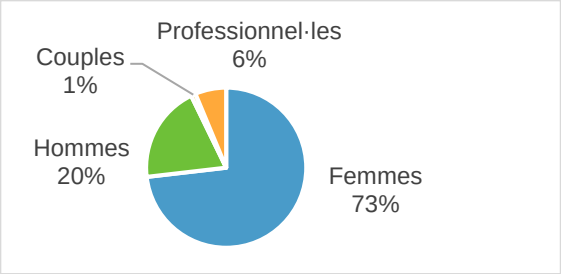

Age

- Moins de 20 ans : 2%
- Entre 20 et 25 ans : 5%
- Entre 26 et 35 ans : 29%
- Entre 36 et 45 ans : 40%
- Entre 46 et 55 ans : 14%
- Entre 56 et 60 ans : 5%
- Plus de 60 ans : 5%

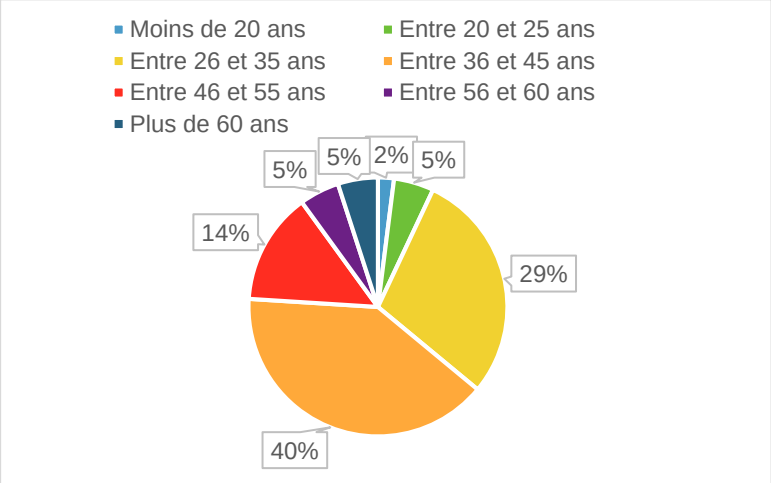

Nationalité

44% du public informé a la nationalité française. 56% est étranger (dont 2% d'européen·nes).
La permanence en droit des étrangers créée en 2020 est maintenant reconnue sur le territoire ce qui explique l'augmentation significative du nombre d'étranger·es renseigné·es au siège.
Les éléments d'extranéité sont également très présents, y compris pour les personnes de nationalité française en raison de leur éventuelle origine étrangère voire de leur double nationalité.
Ceci pose la question de la maîtrise de la langue française, particulièrement du langage juridique, et a souvent un impact direct sur le contenu de l'entretien : situations relevant du droit international privé et/ou du droit des étrangers, interférence entre plusieurs systèmes juridiques et judiciaires, précarité accrue …
17% sont primo-arrivant·es.

Situation familiale

47% des personnes informées vivent seules, 18% sont en cours de séparation, 27% sont en couple, 7% séparées et 1% veuves.
60% ont un ou plusieurs enfants à charge. 11% sont des familles nombreuses.
30% sont en situation de monoparentalité, ce sont principalement des femmes (le chiffre passe à 36%).

Situation relative au logement

75% vivent dans un logement autonome. 25% sont hébergé·es, essentiellement par un·e proche. Seulement 6% le sont par le 115 et 1% par un CHRS, ce qui démontre le manque de place en hébergement d'urgence mais souligne également la solidarité qui persiste en cette période de crise sanitaire.

Situation professionnelle

Seules 50% des personnes informées ont en emploi. Parmi elles, 98% sont salariées.
Parmi les personnes sans emploi, 28% sont sans droit au travail, 27% « au foyer », 25% demandeuses d'emploi, 8% retraitées, 7% étudiantes, 4% en invalidité, et 2% en formation.
Les personnes possédant un BAC +4/+5 représentent 15% du public, BAC +2/+3 représentent 15%, niveau BAC 22%, CAP/BEP 10% et sans qualification 38%.

Ressources

37% touchent un salaire, 18% des prestations familiales de la CAF, 4% le RSA, 12% bénéficient des ressources du foyer fiscal, 5% perçoivent des allocations chômage, 3% une retraite, 2,5% une pension alimentaire et 12% sont sans ressource.

Vulnérabilité

2,5% du public est en situation de handicap. 13% n'est pas autonome face au numérique, 3% est analphabète et 5% ne maitrise pas le français.

Analyse des demandes

Pour bien comprendre les statistiques développées ci-dessous, il faut savoir que plusieurs questions ou thèmes sont abordés lors de chaque entretien.

En 2021, **3531 demandes** ont été formulées, ce qui représente en moyenne 5 questions par personne soit 2,5 questions traitées par entretien. Les difficultés se présentent rarement de manière isolée.

Si le CIDFF est spécialisé en droit de la famille et des personnes, droit des étrangers, droit du travail et en particulier dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, il peut être amené à répondre à de multiples questions juridiques.

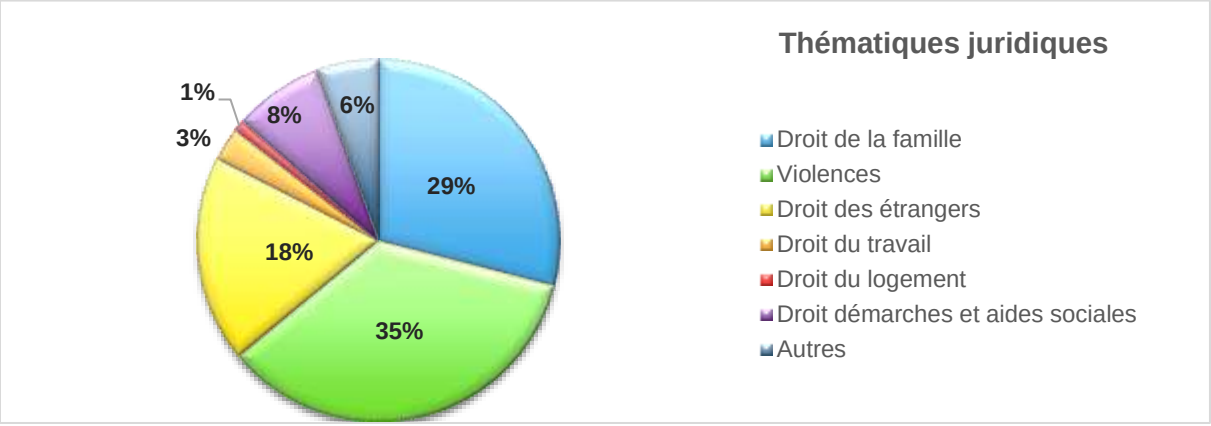

Violences

La problématique la plus souvent abordée au siège de l'association est celle des violences faites aux femmes : 35% des demandes révèlent des violences sexistes et sexuelles, dont la très grande majorité ont lieu au sein du couple. De manière générale plusieurs formes de violences coexistent : 413 demandes concernaient des violences psychologiques, 266 des violences physiques, 95 des violences sexuelles (dont 62 viols) et 67 des violences économiques et/ou administratives.
71 enfants sont co-victimes de violences au sein du couple et 30 sont directement maltraités.
Les questions relatives au dépôt de plainte, à la procédure pénale et à l'ordonnance de protection sont fréquentes tout comme celles concernant la non représentation d'enfant, l'abandon de famille ou encore les cyber-violences.

Droit de la famille

29% des demandes concernent le droit de la famille. La rupture du couple, marié ou non, et ses conséquences restent l'un des principaux motifs de saisine du CIDFF. Conséquences entre les deux membres du couple, essentiellement sur un plan pécuniaire : solidarité des époux·ses, liquidation du régime matrimonial ou des intérêts patrimoniaux du couple, prestation

compensatoire … Mais aussi conséquences sur les enfants en termes d'établissement de filiation, d'exercice de l'autorité parentale, de droit de visite et d'hébergement, de contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant ...

Droit des étrangers

18,5% des demandes concernent du droit des étrangers : 486 questions relatives aux titres de séjour, 61 à la naturalisation, 40 à l'éloignement et aux voies de recours, 37 aux visas, 24 à l'Asile et 16 au Droit administratif.

Droit social et droit du travail

3% des demandes concernent le droit du travail. Il s'agit principalement de questions autour du contrat de travail, de son exécution ou de ses modalités mais aussi de sa rupture.

Autres

Les juristes du CIDFF sont amenées à répondre à des questions annexes ou relevant de domaines juridiques n'entrant pas directement dans notre champ d'intervention. Ainsi, 38 demandes concernent-elles le droit du logement ou encore 40 demandes relatives à l'état civil et au nom.

En 2021 la réduction du nombre de permanence au siège n'a pas permis de répondre à l'ensemble des demandes, les personnes ont dû être réorientées et des listes d'attente mises en place, instaurant un délai d'attente de 3 semaines parfois. Une attention particulière a été apportée aux situations d'urgence. Le travail d'accompagnement des personnes en matière de violences faites aux femmes mais aussi en matière de droits des étrangers est de plus en plus important du fait du recul et/ou de la saturation de certains services publics. En effet les juristes passent de plus en plus de temps à faire le lien avec les différents services pour que les dossiers aboutissent.

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES

Lutter contre les violences exercées à l'encontre des femmes constitue un levier indispensable pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les SAVS sont des services portés par les CIDFF. Ils ont pour objectif de proposer aux femmes **victimes de violences sexistes** un soutien pour sortir des violences et se reconstruire.

L'accompagnement est un processus qui s'inscrit dans la durée. Il permet aux femmes victimes de violences de mobiliser des ressources pour agir.

Le CIDFF 92 Nord propose de fait un soutien psychologique et juridique **qui repose sur une triple compétence partagée par l'équipe en droit des victimes, en droit des personnes et de la famille ainsi qu'en droit des étrangers.**

Les professionnelles du SAVS :

- **Accueillent et accompagnent** gratuitement les femmes victimes de violences sexistes tout au long de leur parcours, quelle que soit la nature des violences subies
- **Intervention auprès des auteurs de violences conjugales** dans le cadre de la lutte contre la récidive
- **Participent** aux dispositifs nationaux de lutte contre les violences
- **Forment** les professionnel·les à la problématique des violences sexistes et aux spécificités liées à l'accueil et à l'accompagnement des victimes de violences
- **Travaillent** en partenariat avec les acteurs présents sur le territoire
- **Sensibilisent le grand public** à la problématique des violences sexistes

Toute l'équipe (chargée d'accueil, juristes, psychologue, directrice) est formée à la spécificité des violences faites aux femmes. Les salariées bénéficient d'une supervision trimestrielle. Il s'agit d'un **espace collectif** qui permet aux professionnelles d'élaborer autour de leur pratique pour s'assurer de la distance à prendre entre le vécu de la victime et son propre ressenti. Cet espace est un lieu de partage, d'échange et d'écoute réciproque sur l'activité professionnelle.

De plus, chaque année, l'équipe bénéficie de formations afin d'acquérir de nouvelles compétences et d'actualiser ses connaissances.

Accompagnement juridique des victimes

Depuis près de 50 ans, le CIDFF Hauts-de-Seine Nord propose des permanences d'accès aux droits et a développé une expertise spécifique en matière de lutte contre les violences sexistes.

Ecoute, Repérage des victimes
Le CIDFF Hauts-de-Seine Nord est identifié par le public comme un lieu ressource en matière d'accès au droit et plus spécifiquement, en matière de droit des personnes et de la famille, de droit des étrangers et de lutte contre les violences faites aux femmes.
Les permanences en droit des personnes et de la famille ou en droit des étrangers assurées dans le nord du département des Hauts-de-Seine ainsi que la permanence proposée au siège, sont autant de portes d'entrée pour les victimes de violences leur permettant d'obtenir une information relative aux violences subies et de solliciter un accompagnement.
Chaque entretien est l'occasion pour les juristes de questionner sur l'existence de violences et ainsi de repérer des victimes ne se présentant pas spontanément comme telles, afin de leur proposer un accompagnement adapté aux problématiques identifiées.

Information aux victimes
L'ensemble de l'équipe juridique est compétent tant sur le plan pénal que sur les aspects civils des procédures auxquelles sont confrontées les victimes de violences. Cela permet d'apporter des informations juridiques aux victimes rencontrées tant sur les questions relevant du droit civil (droit de la famille notamment) que du droit pénal :

- Qualification des faits constitutifs d'infractions
- Explication quant au dépôt de plainte et à la procédure pénale qui en découle
- Réparation du préjudice subi
- Eligibilité à l'aide juridictionnelle
- Dispositifs spécifiques en matière de violences au sein du couple (Ordonnance de Protection, Téléphone Grave Danger, …)
- Procédures de séparation
- Conséquences sur les enfants
- Conséquences éventuelles sur le logement, sur les biens, sur le titre de séjour etc…
- Exécution des décisions de justice / modalités de recouvrement

Accompagnement des victimes
Le CIDFF possède une connaissance approfondie des problématiques des femmes victimes de violences sexistes et est impliqué depuis de très nombreuses années dans la politique départementale de lutte contre les violences**.** Ce travail en réseau facilite l'accompagnement des victimes de violences dans l'ensemble de leurs démarches : policières, judiciaires, administratives, médicales et sociales.

Accompagnement relatif au bénéfice de l'aide juridictionnelle (AJ) – procédures civiles et pénales

- Vérification de l'éligibilité
- Aide à la constitution de la demande
- Dépôt de demandes motivées en cas de situation particulièrement digne d'intérêt (si victime non éligible à l'aide juridictionnelle et/ou en cas d'urgence)
- Liaison avec le bureau d'AJ, l'Ordre des Avocats, (notamment les avocat·es engagé·es en matière d'accompagnement des femmes victimes de violence - liste diffusée par l'Ordre), les huissier·es, …
- Rédaction de recours en cas de refus de demande

Accompagnement relatif au dépôt de plainte

- Contacts avec les commissariats pour l'obtention d'un rendez-vous
- Préparation des victimes : préparation du récit ; information quant à la trame d'audition utilisée par les officier·es de police, information quant aux éléments de preuve pouvant être utiles à l'enquête (délivrance d'attestations de suivis, demandes d'attestations auprès des partenaires, photos…)
- Contacts/ liaison avec les services des Unités Médico Judiciaires (UMJ)
- Remontées des dysfonctionnements éventuels aux Référentes Police Nationale Départementales et/ou Parquet (mauvais accueil des victimes, absence de traitement des plaintes, absence de réquisitions UMJ, …)
- Rédaction des plaintes au Procureur de la République le cas échéant
- Suivi: échanges avec les OPJ en charge des enquêtes ; aide au dépôt de compléments de plaintes ; contacts avec le Bureau d'Ordre Pénal, le Parquet et les avocat·es pour informer les victimes des suites
- Information quant aux recours possibles des décisions du Parquet (recours contre classement sans suite, citation directe, aide à la constitution de partie civile, …)
- Rédaction de plaintes avec constitution de partie civile (en l'absence d'AJ et/ou d'avocat·e) avec demandes de dispenses de consignation le cas échéant

Accompagnement relatif à la procédure judiciaire

Procédure pénale

- Information sur le fonctionnement des juridictions pénales
- Explication du sens et de la portée de la condamnation pénale
- Information quant à la constitution de partie civile et à ses effets
- Orientation vers les avocat·es spécialisé·es
- Aide au recouvrement de dommages et intérêts alloués ; indemnisation (SARVI, CIVI)

Procédure civile

- Information en droit de la famille : modalités de séparations ; effets sur les enfants ; sur le logement ; sur les biens, …
- Appréciation de l'opportunité d'une demande d'ordonnance de protection ; orientation vers un·e avocat·e (travail en partenariat) ; suivi des procédures de demande d'ordonnance de protection
- Information quant aux conséquences des violences sur les enfants : formulation de demandes adaptées devant le/la Juge aux Affaires Familiales (autorité parentale exclusive, droits de visite médiatisé ou suspendu…)

Accompagnement relatif aux démarches administratives (droit des étrangers)

- Constitution des dossiers de demande de titres de séjour ; vérification des pièces et de l'opportunité des demandes fondées sur les violences subies
- Contacts avec la Préfecture pour dépôts de dossiers de demande de titres de séjour
- Information sur les recours

Accompagnement relatif aux démarches médicales et sociales

- Proposition d'un suivi psychologique en interne ou par une structure partenaire
- Orientation et/ou liaison avec les acteurs locaux : PMI, centres de santé, CMP, CMPP, travailleur·ses sociaux·les, écrivain·es public·ques, collectivités, structures d'hébergement….
- Contacts avec les agent·es de la CAF, bailleurs, CCAS….

- Travail en partenariat avec les associations spécialisées (l'Escale et Flora Tristan pour les demandes d'hébergement d'urgence, l'AFED 92 pour les demandes d'hébergement).

Le CIDFF Hauts-de-Seine Nord travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels du territoire. Les juristes travaillent également en étroite collaboration avec les CIDFF de la région Ile-de-France, voire du territoire national. En effet, certaines victimes déménagent, sont mises à l'abri dans d'autres départements ou bien les faits se sont déroulés à plusieurs endroits distincts. Le fait d'appartenir à un réseau national de 98 CIDFF facilite la coordination dans l'intérêt des victimes.

Analyse du public

En 2021, le CIDFF a accompagné **1 065 personnes** (860 femmes 81% et 185 hommes 17%, 20 professionnel·les 2%) pour des questions relatives à des violences. Cela correspond à **6 580 demandes** juridiques traitées lors de **1 652 entretiens**.

Entretiens

68% des entretiens sont physiques, 29% téléphoniques et 3% par mail. Depuis 2 ans le nombre d'entretiens téléphoniques a augmenté. La crise sanitaire imposant de créer de nouvelles modalités de travail a permis d'offrir cette possibilité et de faciliter ainsi l'accès à nos services à certaines femmes victimes qui ne peuvent se déplacer. Les entretiens physiques restent toutefois majoritaires et plus adaptés dans la majorité des cas.

60% des victimes ont consulté le CIDFF pour la première fois dans l'année, 40% sont des suivis.

34 % des entretiens durent environ une demi-heure et 48% entre trente minutes et une heure et 10% plus d'une heure. 8% des entretiens ont duré moins de quinze minutes, ce qui est très court pour un entretien « violences » mais qui s'explique par le peu de disponibilité de certaines femmes.

Le public est orienté principalement par :

- Tribunal / Structure d'accès au droit : 37%
- Mairie : 22%
- Un·e proche : 10%
- Associations : 8%
- Média, Internet : 6%
- Professionnel·les de l'action sociale : 3%
- Police : 3%

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.
18% du public a été réorienté vers le Tribunal ou d'autres structures d'accès au droit, et 42% vers d'autres professionnel·les du droit (avocat·es, huissier·es, notaires...). Des orientations ont aussi pu être effectuées vers la police (19%), vers la Préfecture (7%) ou encore vers des professionnel·les de l'action sociale (2%) et des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences (2%), ou des professionnel·les de santé (4%).

Origine géographique

Le public vient de tout le département, principalement des villes dans lesquelles le CIDFF tient des permanences juridiques (22% vit à Nanterre, 10% à Clichy, 7% à Colombes et Gennevilliers, 6% à Asnières, Courbevoie et Rueil-Malmaison, 5% à Puteaux).
29% d'entre elles vivent dans des Quartiers « Politique de la ville ».

Age

- Moins de 20 ans : 1%
- Entre 20 et 25 ans : 5%
- Entre 26 et 35 ans : 27%
- Entre 36 et 45 ans : 38%
- Entre 46 et 55 ans : 18%
- Entre 56 et 60 ans : 5%
- Plus de 60 ans : 6%

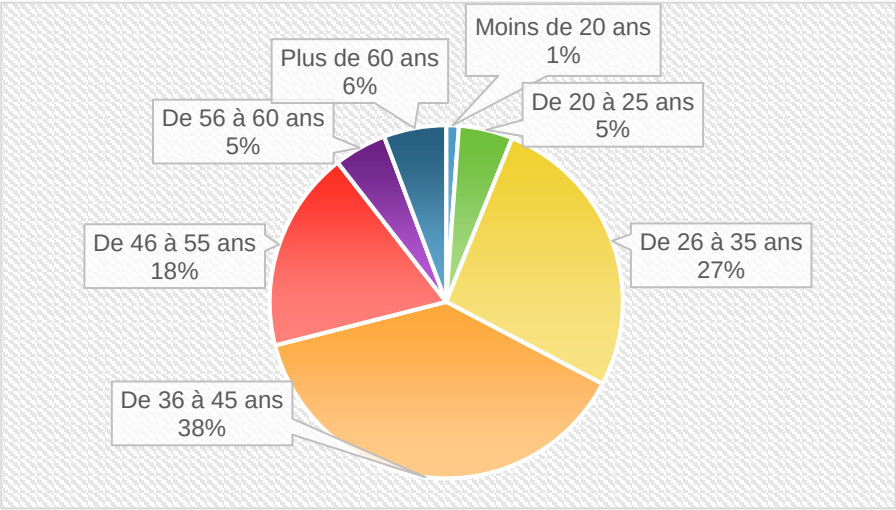

Nationalité

53% du public reçu a la nationalité française. 47% est étrangère (dont 2% d'européennes).
Les éléments d'extranéité sont très présents, y compris pour les personnes de nationalité française en raison de leur éventuelle origine étrangère voire de leur double nationalité.
Ceci pose la question de la maîtrise de la langue française, particulièrement du langage juridique, et a souvent un impact direct sur le contenu de l'entretien : situations relevant du droit international privé et/ou du droit des étrangers, interférence entre plusieurs systèmes juridiques et judiciaires, précarité accrue …
148 personnes étaient primo-arrivantes.

Situation familiale

40% des personnes reçues vivent seules, 26% sont en cours de séparation et 23% sont en couple.
69% ont un ou plusieurs enfants à charge. 32% sont en situation de monoparentalité.

Situation relative au logement

72% des victimes informées vivent dans un logement autonome. Cependant, 27% sont hébergées, 1% est SDF. 33% sont hébergées en institution, 58% le sont par un tiers / quelqu'un·e de l'entourage proche, 9% le sont par un·e concubin·e/partenaire pacsé·e ce qui démontre le manque de place en hébergement d'urgence mais souligne également la solidarité qui persiste en cette période de crise sanitaire.

Situation professionnelle

Seules 48% des personnes reçues ont en emploi ! Il s'agit quasi exclusivement de salariées.
Parmi les personnes sans emploi, 36% sont au chômage, 29% « au foyer », 16% sans droit au travail, 7% retraitées, 5% étudiantes, 5% en invalidité, 2% en formation.

13% ont un niveau CAP/ BEP. 21% ont un niveau Bac à Bac +2. Les Bac+5 représentent 3% du public et 38% sont sans qualification.

Ressources

33% des personnes informées perçoivent un salaire, 23% touchent des prestations de la CAF autres que le RSA, 7% ont le RSA, 6% une indemnité de Pôle Emploi, 2% une retraite. 10% sont totalement sans ressource.

11% ne maitrisent pas le français et 38% ne sont pas autonomes face au numérique.

Analyse des demandes

Pour bien comprendre les statistiques développées ci-dessous, il faut savoir que plusieurs questions ou thèmes sont abordés lors de chaque entretien.
En 2021, **6 580 demandes** ont été formulées, ce qui représente en moyenne 6 questions par personne. Les difficultés se présentent rarement de manière isolée.
Le CIDFF peut être amené à répondre à de multiples questions juridiques, en particulier dans l'accompagnement des femmes victimes de violences.

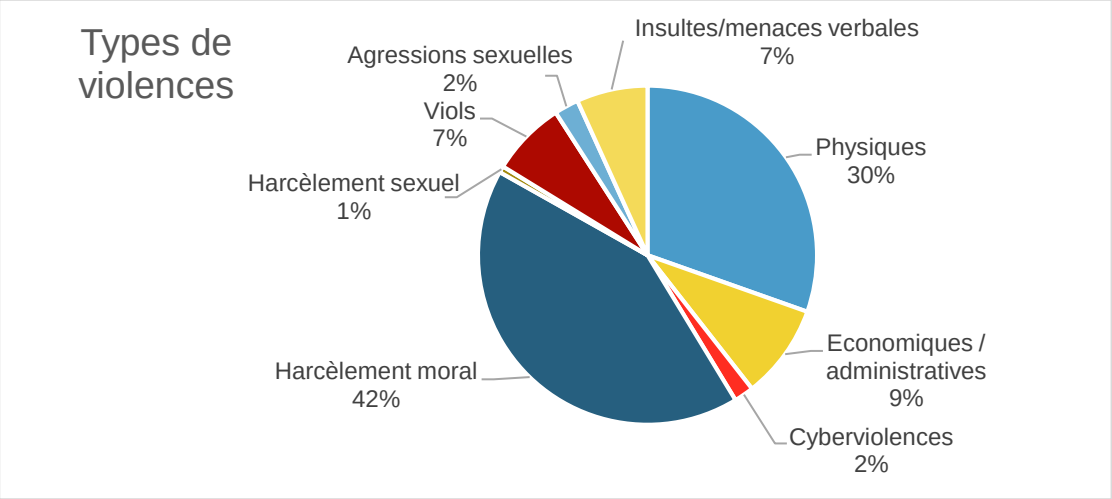

9 demandes portaient sur les discriminations, 7 sur la prostitution et 4 sur des violences gynécologiques / obstétricales.

Les violences faites aux enfants représentent 11% des demandes : 193 questions portaient sur les enfants co-victimes et 80 sur la maltraitance

Dans 14% des cas, la juriste a renseigné sur la plainte, 7% sur l'ordonnance de protection (231 demandes), 5 entretiens ont porté sur le féminicide et 1 sur le téléphone grave danger. 45 demandes portaient sur la constitution de partie civile.

Détail des violences

Violences au sein du couple : 2043 demandes soit 88%
Violences intrafamiliales : 150 soit 6%
Violences au travail : 60 soit 3%
Violences dans l'espace public : 60 soit 3%

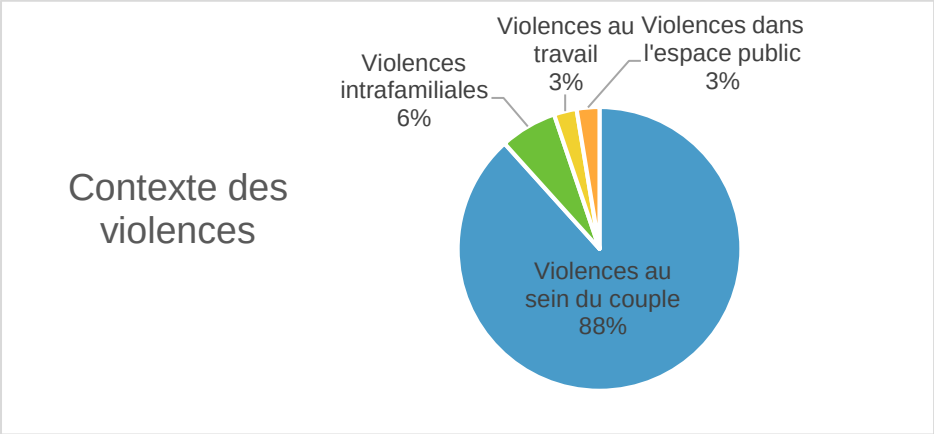

Consultation psychologique

Fonctionnement de la permanence

En 2021, la psychologue du CIDFF Nord Hauts-de-Seine a réalisé **381 entretiens auprès de femmes victimes de violences**. Un chiffre en légère hausse par rapport à celui de 2020 (347 entretiens).

Au cours de l'année 2021, la permanence a pu être impactée par le contexte sanitaire, induisant davantage d'annulation d'entretiens. Par ailleurs, la psychologue a quitté son poste au mois d'avril 2021. Suite à une vacance de poste d'un mois, une nouvelle psychologue a pris ses fonctions au sein de l'association. Le temps de la prise de poste a induit une fermeture des consultations pendant un mois et demi environ. La psychologue a pu reprendre certains suivis précédents. Une grande partie de la patientèle a toutefois été renouvelée, les personnes suivies ne reprenant pas nécessairement de rendez-vous à la suite. Un changement de psychologue induit en effet des remaniements, un temps de pause nécessaire, la fin d'un chemin parcouru, l'investissement d'un autre lieu de soin.

La consultation psychologique se déroule au siège de l'association du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30, à l'exception du mardi et du mercredi. A partir de juin 2021, **26 personnes ont été suivies** par la psychologue. **17** personnes reçues venaient pour **la première fois au CIDFF**. 9 personnes avaient déjà entamé un suivi les années précédentes.

La permanence psychologique est confrontée à une forte demande, qui ne cesse de croitre depuis les dernières années. Une liste d'attente est toujours à disposition. Le nombre de consultations est impacté par le fait que la permanence de soutien psychologique aux femmes victimes de violences se déroule sur trois jours par semaine ; le mardi étant dédié à la prise en charge des auteurs de violences conjugales et le mercredi au temps institutionnel. S'est également ajouté au cours du deuxième semestre de l'année, le report des stages de responsabilisation et des formations à destination des policier·es qui n'ont pu être réalisés lors de la crise sanitaire. Dans ce contexte, il est donc difficile de répondre à toutes les demandes d'accompagnement.

En 2021, la psychologue a également effectué 12 entretiens de réorientation auprès des professionnel·les de santé, principalement des psychologues et des psychiatres, travaillant dans des associations comme l'ADAVIP, l'AFED, l'Institut Women Safe & Children ou bien en centre médico-psychologique et en libéral. L'enjeu de ces entretiens est d'accompagner les personnes inscrites en liste d'attente vers une prise en charge adaptée à leur situation et leur demande.

Les entretiens menés par les juristes de l'association remuent souvent les passés traumatiques des personnes reçues. Cette situation rend plus que nécessaire le dispositif de soutien psychologique au sein de la structure afin de proposer un accompagnement pluridisciplinaire évitant ainsi l'écueil d'une prise en charge fragmentée à l'image du parcours de ces femmes.

Les personnes suivies sont de fait principalement orientées vers la psychologue par les juristes du CIDFF (66%) mais également par des partenaires extérieurs (associations de quartier, associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, Tribunal, CMP etc). La permanence psychologique de l'association est désormais bien identifiée.

En 2021, **16% des consultations** ont été réalisées par **téléphone**. En effet, l'association n'a pas cessé son activité depuis le début de la pandémie. Les entretiens téléphoniques permettent ainsi de maintenir les suivis, malgré un contexte sanitaire contraint. La psychologue propose également par ce biais un soutien psychologique ponctuel aux personnes suivies.

Néanmoins, **84% des entretiens** ont été réalisés en **présentiel**.

74% des **entretiens** durent en moyenne **entre cinquante minutes et une heure**. 19% des entretiens durent entre 1h et 1h10. La plupart des personnes reçues reviennent régulièrement. La fréquence des entretiens, cadre co-construit avec les personnes suivies, est généralement d'une fois par semaine ou de deux fois par mois.

Parfois, la demande est très ponctuelle et le suivi s'effectue sur une courte période. Néanmoins, les suivis au long cours sont privilégiés dans la mesure où, en matière de violence, il faut le temps à la parole de se déposer, à l'alliance thérapeutique de se construire, au lien transférentiel de se constituer.

Les femmes qui viennent à l'association ont souvent subi de nombreux traumas. Il leur faut du temps pour pouvoir nommer l'innommable, ce qui ne fait pas sens, ce qu'elles n'identifient pas elles-mêmes comme de la violence mais qui laisse dans leur quotidien une trace traumatique. La question de la confiance est centrale. Offrir la possibilité d'un réel suivi pouvant s'inscrire dans la durée, c'est restaurer la solidité des liens souvent meurtris à l'intérieur d'un cadre contenant et étayant. Les évènements traumatiques qui ont jalonné leur histoire de vie entrainent généralement des troubles réactionnels et une symptomatologie polymorphe chez ces femmes. Traiter les traumatismes complexes requiert très souvent un long travail. C'est s'inscrire progressivement dans un espace de soin nécessaire pour mettre un terme au cycle de victimisation. Enfin, il s'agit d'offrir un lien de confiance quand les violences subies mettent en péril les capacités parentales. C'est oser dire que la violence subie peut être aussi agie et s'autoriser enfin à demander de l'aide.

Profil des personnes reçues

En 2021, la psychologue a **exclusivement** reçu **des femmes** dans sa permanence.

32% des personnes reçues ont **entre 36 et 45 ans**. La tranche d'âge majoritaire en 2020 était celle des 26-35 ans. La permanence de 2021 a davantage bénéficié à un public plus âgé.

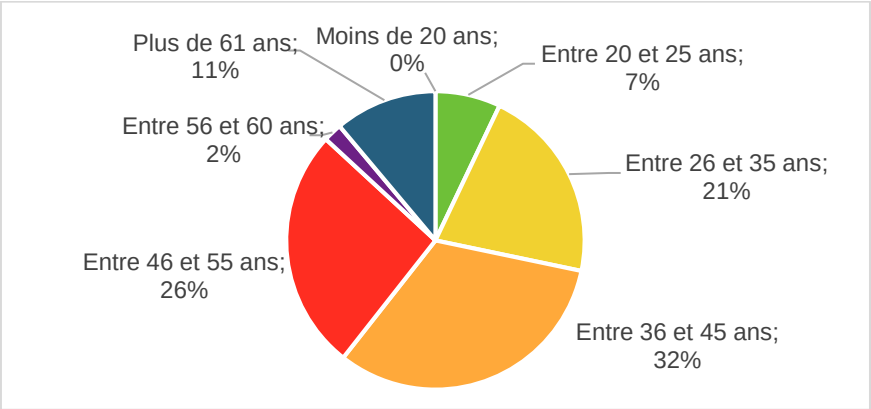

80% des personnes reçues sont **de nationalité française**, **1%** de **nationalités européennes** et **17% d'autres nationalités.**

22% des personnes reçues vivent **en couple, 19%** sont en **cours de séparation et 52%** sont **séparées.** Malgré plusieurs situations de crises dans lesquelles des femmes toujours victimes de violences viennent consulter, la majorité le fait une fois la séparation actée. Elles ne sont pas toujours sorties de l'emprise mais retrouvent grâce à cette séparation l'espace psychique nécessaire ainsi qu'un statut de sujet et des ressources subjectives indispensables, pour s'autoriser à entamer un travail sur soi.

57% des femmes reçues ont un enfant à charge. Parfois, l'impérieuse nécessité « d'aller mieux » se fait sentir en lien direct avec la prise de conscience de l'impact de leur souffrance sur les enfants.

Prises dans les enjeux de la parentalité, les motivations pour rencontrer une psychologue peuvent dès lors émerger.

30% des personnes reçues **sont hébergées** (par un tiers ou au 115), **70% ont un logement autonome.**

53% des femmes **ont un emploi.** 29% sont employées, 11% sont fonctionnaires et 6% sont cadres ou de profession intellectuelle supérieure. **46%** sont **sans emploi.**

2 personnes suivies sont en situation de **handicap.**

Parmi les personnes reçues, **9%** ont un niveau d'études **supérieur à Bac +5, 34%** ont un niveau d'étude **Bac +4 / Bac + 5, 13%** ont un niveau **Bac + 2 / Bac + 3, 8%** ont un niveau **Bac, 15%** ont un niveau **CAP-BEP** et **17%** sont **sans qualification.**

22 personnes suivies par la psychologue ou bien inscrites sur liste d'attente ont été **orientées vers des professionnel·les de la santé** (hôpitaux, psychiatre, psychologue, CMP, CMPP, etc.), **2** personnes ont été orientées vers **les urgences psychiatriques, 7** personnes vers des **associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. 3** personnes ont été orientées vers **la police.** La plupart des femmes victimes de violences ayant été reçues dans la permanence de soutien psychologique ont vu une juriste au préalable. Les orientations vers les forces de l'ordre ou les tribunaux ont donc déjà été réalisées. 5 professionnel·les ont également été orienté·es vers des structures de soins adaptées.

Concernant les professionnel·les de santé, lorsque la psychologue oriente une patiente vers un·e psychiatre elle rédige un courrier en direction du/de la médecin afin de faciliter la collaboration ainsi que la prise en charge.

Malgré quelques consultations concernant des personnes vivant à Bezons, Le Vésinet, Saint-Germain-en-Laye, Viry-Châtillon ou Jouars-Pontchartrain, **la grande majorité** des personnes reçues **venaient des communes du Nord des Hauts-de-Seine notamment Rueil-Malmaison, Nanterre et Suresnes.** Les villes extérieures aux Hauts-de-Seine correspondent à des situations où les femmes trouvent un hébergement au 115 mais les enfants demeurent scolarisés dans le département d'origine.

39% des personnes reçues vivent dans **des quartiers politique de la ville.**

Motif des consultations

En 2021, **100%** des consultations étaient en **lien avec les violences.**

Violences conjugales, violences intrafamiliales, violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre de la permanence de soutien psychologique du CIDFF 92 Nord, les problématiques rencontrées concernent de prime abord les violences conjugales. Il n'est pas rare néanmoins que les parcours des victimes se révèlent polytraumatiques. Se font jour dès lors les violences intrafamiliales subies pendant l'enfance, la négligence, la maltraitance, l'inceste, le viol, etc. Les phénomènes dissociatifs et les traumatismes relationnels multiples s'expriment et se déposent de manière polymorphe en entretien. Pour ces femmes, le passé traumatique s'infiltre très souvent dans le présent et vient colorer leurs perceptions, pensées, croyances et vécus expérientiels. Il s'agit alors de traiter les expériences du passé, non-intégrées à l'histoire subjective, restées enkystées, piégées dans une mémoire traumatique au sein de laquelle les souvenirs s'entremêlent, s'associent, comme un millefeuille de traumas. L'EMDR, thérapie intégrative qui permet le traitement des psychotraumatismes, est ainsi proposée en consultations. Il ne s'agit pas pour autant de cantonner

le travail thérapeutique à une approche unique ou à seulement « l'éradication » des symptômes. Cette consultation accueille le sujet ainsi que son histoire dans sa globalité, afin de l'aider à réinjecter du sens dans son histoire, à faire sien des éléments de lui qui pourraient être dissociés ; à se réapproprier un vécu très souvent traumatique pour que, inscrit au cœur même d'une narration reliant affects et représentations, il puisse appartenir au passé.

Parfois, les violences conjugales sont un fait isolé dans l'histoire du sujet. Parfois, c'est l'inscription de l'individu au sein de sa communauté qui est alors mis en exergue, son inscription culturelle universelle, son seuil de tolérance à la violence. Les symptômes eux persistent : emprise, dissociation, dépossession de soi, fragilité narcissique, dépression réactionnelle, etc.

Parfois, les violences conjugales sont le fruit d'une répétition où se rejouent des évènements traumatiques antérieures sans que le sujet ne puisse les lier entre eux, au travers d'une appétence traumatophilique qui le rend prisonnier d'une tentative de réappropriation et de réparation inconsciente. Souffrir de psychotraumatismes est une lutte quotidienne contre la passivité et l'impuissance.

Plus spécifiquement, en 2021, 18% des personnes reçues ont été victimes de violences sexuelles, majoritairement au sein du couple puis au sein de la famille et de l'entourage. Une minorité des violences sexuelles ont été commises par un étranger, dans l'espace public (3 personnes suivies). Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2020 (12%), ce qui témoigne d'une demande en croissance.

Parentalité

La question de la parentalité fait l'objet d'une problématique constante chez les femmes mères victimes de violences. Comment être un parent suffisamment bon quand on se sent soi-même fragilisée ? Comment s'extraire de la peur d'une reproduction des violences subies, notamment dans leur propre enfance ? Comment identifier, prévenir et guérir les conséquences des violences conjugales sur les enfants ? Que faire lorsque la violence conjugale s'accompagne de maltraitance directe sur les enfants ? Autant de questions abordées lors des consultations psychologiques.

Le soutien à la parentalité est une part importante du travail réalisé au sein de la permanence. La culpabilité et la croyance d'être une « mauvaise mère » s'expriment régulièrement en entretien. Les femmes victimes ont très souvent subi des violences conjugales s'attaquant spécifiquement à leur grossesse, puis à leurs capacités maternelles et la création de lien avec leur propre enfant. Les violences peuvent persister après la séparation, au travers d'une instrumentalisation des enfants par le père. Les femmes mères victimes de violences sont par ailleurs confrontées avec impuissance à la difficulté voire l'impossibilité, de permettre à leurs enfants de bénéficier de soins psychologiques.

Elles sont également parfois dans une détresse telle qu'il leur est difficile de remplir leur rôle parental. Il s'agit dès lors de leur offrir un espace spécifiquement dédié afin qu'elles puissent se reconstruire, être soutenues et accompagnées pour pouvoir investir à nouveau le champ de la parentalité.

Deux femmes se sont saisies de l'espace de la permanence psychologique pour demander de l'aide, afin de protéger judiciairement leurs enfants, victimes d'inceste. Parfois, signaler de telles violences intrafamiliales nécessite un accompagnement et un étayage de la part de professionnel·les formé·es, qui permettent un relai avec les institutions judiciaires. Dans ce cadre, des entretiens dédiés à la protection de l'enfance ont été réalisés par la psychologue, en lien avec les juristes du CIDFF.

Perspectives de développement

Renforcer le réseau et le maillage partenarial, avec les associations et les institutions du département apparait nécessaire. L'orientation des femmes victimes de violences vers des professionnel·es spécialisé·es et des lieux de soins adaptés est un enjeu central de la prise en charge des violences. Faire le premier pas vers une demande d'aide est complexe pour une grande partie de ces femmes, nécessitant de fait un travail de communication renforcée et une connaissance mutuelle des structures dédiées.

Offrir aux femmes victimes l'opportunité de bénéficier de thérapies spécialisées dans le traitement des traumatismes est essentiel. Les consultations en EMDR sont généralement proposées en libéral, et donc rarement gratuites. La thérapie EMDR est devenue, depuis 1989, un traitement psychothérapeutique de choix du trouble de stress post-traumatique. Aujourd'hui, l'OMS et la Haute Autorité de Santé recommandent l'EMDR comme une des thérapies les plus adaptées au traitement des psychotraumatismes, à la suite de nombreuses études contrôlées. La psychologue poursuit de fait sa formation à cette thérapie, afin de pouvoir continuer à proposer des consultations EMDR gratuites aux femmes reçues par le CIDFF.

Prise en charge des auteurs de violences conjugales

Le CIDFF 92 Nord est resté mobilisé durant l'ensemble de la période de la crise sanitaire y compris dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Malgré un contexte contraint, nous avons pu poursuivre l'animation des stages de responsabilisation en direction des auteurs de violences conjugales et proposer une formation à destination des Délégué·es du Procureur de la République. Les stages reportés durant les confinements ont pu être également réalisés. Les mesures sanitaires ont demandé une flexibilité dans le travail avec les partenaires et un respect strict des jauges. La consultation psychologique à destination des auteurs condamnés à des obligations de soins s'est poursuivie, dans un contexte de prise de poste d'une nouvelle psychologue clinicienne.

Stages de responsabilisation

En 2021, le CIDFF a animé **9 sessions de stages** en direction des auteurs de violences conjugales.

- 1 stage à la maison d'arrêt de Nanterre en juillet 2021,
- 3 stages au sein du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) en post-sentenciel,
- 5 stages en alternative aux poursuites.

Cette année, **62 auteurs ont bénéficié d'une mesure de responsabilisation.**

Dans le cadre des alternatives aux poursuites, le CIDFF a reçu **48 mis en cause en enquête sociale rapide (ESR). 33 auteurs ont suivi le stage. 31 victimes ont été également reçues** au cours d'une ESR spécifique.

Objectifs

Lutter contre les violences conjugales, prévenir la réitération et la récidive de ces violences, en mettant l'accent sur le suivi des auteurs. Favoriser une prise de conscience chez les auteurs et identifier les impacts sur les victimes (femme et enfants). Favoriser la mise en place de comportements alternatifs à la violence. L'intérêt principal de ce dispositif vise à réduire la récidive en tenant compte des dynamiques psychiques à l'œuvre dans les passages à l'acte violent ainsi que du contexte sociétal dans lequel s'inscrivent les violences.
Les sessions ont été animées par un trinôme de professionnelles qualifiées, une psychologue, une juriste et la directrice du CIDFF pour l'aspect sociologique. A partir du dernier trimestre, la co-animation s'effectue en binôme, une juriste et une psychologue.

Descriptif du projet

Grâce au stage, les auteurs de violences disposent d'un espace de parole et d'élaboration afin de mettre enfin des mots sur leurs ressentis. Dans la grande majorité, les hommes auteurs de violences sont des « infirmes de la parole ». Le passage à l'acte violent résulte le plus souvent d'une difficulté à reconnaitre ses émotions et à les nommer. Cette mise en échec des mécanismes de régulation émotionnelle prend sa source dans une histoire de vie parfois jalonnée d'expériences traumatiques ou de vécus carentiels. La relation entre la violence subie, par le passé, et la violence agie, témoigne de ce qui n'a pu être dit, entendu et reconnu.
Les participants sont ainsi invités à s'exprimer sur leur vécu tant au niveau des faits qui les ont conduits à la mesure que sur leur parcours de vie, la violence subie dans leur enfance, leur relation de couple, etc.

Le collectif, composé de pairs, permet à ces hommes d'échanger, de mettre des mots sur leur ressenti, de disposer d'un espace de parole et d'élaboration. L'expérience du groupe fait exister les violences et des vécus polymorphes face à l'autre, au tiers. L'étayage et le cadre des professionnelles permet une contenance ainsi qu'une mise au travail introspectif.

Le CIDFF propose une réflexion autour des représentations et des stéréotypes sexistes afin de favoriser une prise de conscience des rapports inégaux entre les femmes et les hommes véhiculés dans notre société. La violence envers les femmes est une des manifestations de ses rapports de domination.

D'un autre côté, le rappel du cadre légal permet de définir les limites qui ont été transgressées et de mettre en évidence le caractère protecteur des lois aussi bien en direction des victimes que de tout individu.

Le stage est également l'occasion d'aborder les conséquences des violences sur les victimes et les conséquences sur les enfants

Le but de ces sessions consiste également en une identification des violences ainsi qu'un travail d'appropriation et de responsabilisation vis-à-vis des faits. Reconstituer en groupe les éprouvés en jeu lors de l'agir violent permet d'y injecter un sens.

Le stage est en effet l'occasion de mettre du sens sur l'expérience vécue. La violence s'infiltre là où les capacités de symbolisation et de mentalisation échouent. Pour prévenir la récidive du passage à l'acte violent, il s'agit, pour les hommes auteurs, de se réapproprier leurs actes en assumant leur responsabilité. Les stages permettent d'initier une relance du processus de subjectivation souvent mis en échec chez les auteurs de violence.

Travailler auprès des auteurs c'est prendre en charge les phénomènes de violences à leur source, à l'entrecroisement des dimensions sociétale et psychologique.

Contenu

Le stage de responsabilisation est composé de douze heures d'animation.

En alternative aux poursuites, chaque session se déroule au Tribunal de Nanterre, les lundis et mercredis soir, de 18h00 à 20h00.
En maison d'arrêt, le CIDFF propose 5 ateliers de deux à trois heures.
Au SPIP, en post-sentenciel, les séances sont regroupées en quatre demi-journées.

Le premier atelier vise à présenter la mesure, le cadre et ses objectifs. Il s'agit aussi de faire un tour de table des faits qui ont conduit les participants à ce stage et de mettre en lumière la distinction entre conflit et violences. Le deuxième atelier permet d'appréhender les mécanismes à l'œuvre dans le passage à l'acte violent, le cycle, l'emprise et de questionner la relation de couple (au travers des modalités d'attachement). Nous abordons également la compréhension de la plainte, l'analyse de la réponse pénale et la portée symbolique de la loi. Une séance est consacrée à une analyse sociologique des rapports sociaux de genre, de la vision du couple et des attentes de chacun de ses membres (rôle des femmes et des hommes). Il s'agit de comprendre et de déconstruire les stéréotypes sexistes, en partie à l'origine des violences faites aux femmes. Les intervenantes insistent sur les conséquences des violences sur les victimes et sur les enfants exposés aux violences conjugales. Nous revenons sur le passage à l'acte violent, en analysant les affects et les cognitions associés, et nous réfléchissons à des stratégies d'évitement. Enfin, la dernière séance est dédiée au bilan collectif puis individuel avec chacun.

Au cours de l'année, de nombreux auteurs ont pu faire un bilan positif de l'expérience du groupe. Certains témoignent d'une mise au travail réflexive et introspective concernant les faits reprochés, d'autres soulignent l'alliance relationnelle et le lien de confiance tissés avec les professionnelles, jusqu'à la projection d'angoisses abandonniques à la fin du stage. Parfois, des auteurs verbalisent leur regret que le stage ne se poursuive pas ensuite, sous la forme d'un groupe de parole à visée

thérapeutique. Pour ces auteurs, l'investissement de cet espace a pu injecter un sens dans leur participation, en faisant un pas de côté de l'obligation judiciaire initiale.

Perspectives de développement

Les partenariats du CIDFF avec le parquet du Tribunal Judiciaire de Nanterre ainsi que le SPIP92 sont riches de projets et de collaboration. Ainsi, face à la demande en très grande croissance des institutions judiciaires en matière de stages de responsabilisation, le CIDFF reste mobilisé. Un doublement des stages dans le cadre des alternatives aux poursuites voit le jour pour l'année 2022. Ainsi, 10 stages de responsabilisation seront animés par la juriste et la psychologue du CIDFF dans ce cadre. Le SPIP92 a par ailleurs sollicité deux stages supplémentaires, 6 stages sont donc positionnés en 2022.
De plus, le projet de stages de responsabilisation sur d'autres thématiques en lien avec les missions de lutte contre les violences sexistes est également en réflexion. Les SPIPs de Nanterre et de Paris, ainsi que le parquet du Tribunal de Nanterre, ont en effet sollicité l'équipe du CIDFF pour des stages concernant la lutte contre l'achat d'actes sexuels et en matière de violences sexistes.

Consultations psychologiques

Fonctionnement de la permanence

L'idée d'une permanence d'accompagnement psychologique pour les auteurs de violences conjugales est née d'une réflexion sur la nécessité de travailler sur tous les aspects du spectre des violences conjugales. Offrir du soutien aux auteurs c'est travailler la question de la récidive. C'est également essayer de traiter un aspect du problème des violences conjugales à la racine.

Grâce au soutien financier de la Fondation de France ainsi qu'à un partenariat particulièrement fécond avec le SPIP92, le CIDFF 92 Nord a ouvert une permanence de soutien psychologique au sein des locaux du SPIP92 en 2020. Elle a lieu tous les mardis, de 10h00 à 17h00. La permanence a été maintenue à la suite de la prise de poste de la nouvelle psychologue. Elle n'a été fermée que durant un mois, dans l'attente du recrutement.

La permanence psychologique n'est destinée qu'aux auteurs de violences conjugales condamnés à une obligation de soins et suivis par le SPIP. Ils sont orientés par les conseiller·es d'insertion et de probation (CPIPs) vers la permanence. La prise de fonction d'une nouvelle psychologue fin mai 2021 et le renouvellement de l'équipe des CPIPs référents en matière de violences conjugales a entrainé la fermeture des nouvelles orientations des auteurs de violences conjugales, jusqu'à fin septembre 2021. Le nombre de consultations a donc été réduit sur cette période. Cela a été l'occasion d'une réflexion avec les partenaires sur les modalités des orientations. A l'issue de ce temps d'adaptation, la psychologue participe maintenant à l'orientation et à la première prise de contact avec les personnes reçues à la permanence. Il s'agit ici de proposer une prise en charge individualisée, au sein de laquelle la démarche de soin auprès de la thérapeute est au premier plan de l'orientation. Les CPIPs, représentant le cadre judiciaire qui se maintient en toile de fond des soins pénalement ordonnés, soutiennent et accompagnent ces orientations.

Cette proximité entre le lieu des soins et le SPIP présente une véritable richesse dans la mesure où cela facilite pour les auteurs les démarches vers le soin. De plus, bien que la psychologue demeure garante de la confidentialité des échanges avec les auteurs, les CPIPs tout comme les juges d'application des peines peuvent venir lui apporter des éléments concernant les personnes suivies, particulièrement lorsque les situations soulèvent des inquiétudes. Établir un lien et un espace de confiance est toutefois un enjeu primordial, l'alliance thérapeutique pouvant être impactée par le cadre judiciaire. En consultation d'obligation de soins, la justice se tient sur une troisième chaise. Il est de fait essentiel d'offrir un cadre et une relation contenants, sécurisants et authentiques aux auteurs de violences conjugales.

En 2021, la psychologue a réalisé **147 entretiens (21 personnes suivies), exclusivement des hommes.** Ce chiffre est en hausse comparativement à celui de 2020 (76 entretiens). Il est par ailleurs associé à la prise de poste de la psychologue et la fermeture des nouvelles orientations pendant cinq mois. La reprise des suivis précédemment accompagnés sur la permanence a par ailleurs été un exercice complexe, la rupture du lien avec l'ancienne psychologue réveillant le transfert et le besoin de cadre, de constance dans la relation thérapeutique.

Sur le troisième trimestre de l'année, **11** nouvelles personnes ont pu **être orientées sur les consultations.** 21 entretiens avec des professionnel·les du SPIP ont également été réalisés par la psychologue, par téléphone ou en présentiel, afin faire le lien concernant les orientations réalisées.

Le rythme des séances est d'une fois par mois au minimum, fréquence fixée par la psychologue afin que l'alliance puisse se tisser et que le travail réalisé garde pleinement son sens. Certains auteurs, en demande et particulièrement fragilisés, ont pu être reçus à raison de deux fois par mois.

Un soutien psychologique ponctuel par téléphone, lors de la période fragilisante des fêtes, a également été proposé à deux personnes suivies.
72% des entretiens durent en moyenne **entre cinquante minutes et une heure.** 18% des entretiens durent entre une heure et une heure dix.

Profil des personnes reçues

En 2021, la psychologue a **exclusivement** reçu **des hommes** dans sa permanence, ce qui permet d'insister sur le fait que les violences conjugales s'inscrivent et se construisent dans une société sexiste et patriarcale.

70% des personnes reçues ont **entre 26 et 45 ans.** Cette tranche d'âge représentait 83% des personnes reçues en 2020. La permanence de 2021 a donc bénéficié à un public d'âges un peu plus hétérogènes.

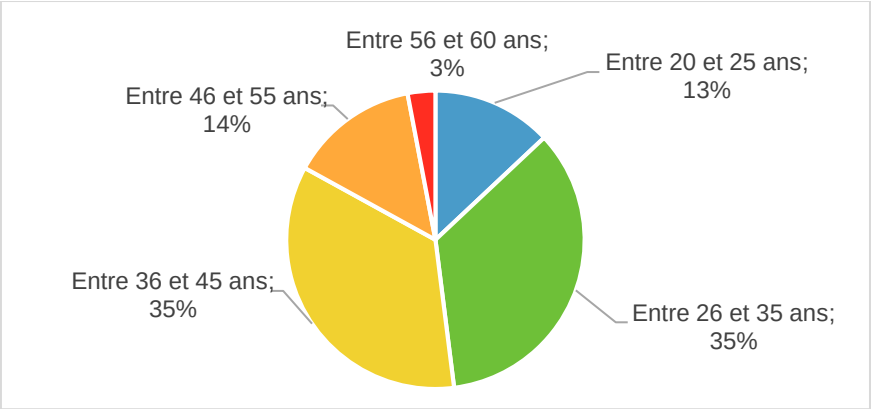

87% des personnes reçues sont **de nationalité française, 2%** de nationalité **européenne** et **11%** sont **d'autres nationalités.**

31% des personnes reçues vivent **en couple et 69%** sont **séparées.** De nombreux auteurs de violences conjugales reçus à la permanence psychologique sont des sortants de prison. La majorité d'entre eux a une interdiction d'entrer en contact avec leur compagne ou ex-compagne. Aucune des personnes reçues n'est en cours de séparation.

45% des hommes reçus ont **un enfant à charge.** Parfois, ils ont également **une interdiction d'entrer en contact avec leurs enfants.** Régulièrement, les enfants ont été exposés aux scènes de violences conjugales, au sein du domicile. Dans une minorité des cas, les hommes reçus sont également condamnés pour des violences sur mineurs. Ne pas avoir d'enfant à charge ne signifie donc pas ne pas avoir d'enfant du tout. La question de la parentalité pour les auteurs de violences

conjugales est une thématique très souvent abordée durant les entretiens. Beaucoup déplorent ne pas pouvoir avoir accès à leurs enfants ; peu ont conscience des conséquences des violences conjugales sur les enfants exposés. Leur rôle de père relève parfois d'un investissement narcissique, où l'enfant, en tant que sujet, et la relation ne sont que peu investis. Les violences et le contrôle peuvent également perdurer après la séparation, au travers du mode de garde de l'enfant.

47% des personnes reçues **sont hébergées** (par un tiers ou en centre de semi-liberté), **44%** ont un **logement autonome, 2** personnes sont **sans domicile fixe.**

74% des hommes **ont un emploi. 38% sont employés, 15% sont de profession ouvrière et 17% sont chefs d'entreprise, cadres ou profession intellectuelle supérieure. 26% sont sans emploi.**

Parmi les personnes reçues, **2%** ont un niveau d'étude **Bac+4 / Bac+5. 12%** ont un niveau **Bac+2 / Bac+3, 14%** ont un niveau **Bac, 53%** ont un niveau **CAP-BEP** et **18%** sont **sans qualification.**

2 personnes reçues, suivies dans le cadre d'une injonction de soins, ont été réorientées vers des psychiatres traitants, en lien avec leur médecin coordinateur. Une personne suivie, également concernée par une injonction de soins, a poursuivi à sa demande l'accompagnement avec la psychologue du CIDFF, en associant un psychiatre traitant dans sa prise en charge.

La grande majorité des personnes reçues à la permanence psychologique à destination des auteurs de violences conjugales **venaient des communes des Hauts-de-Seine** notamment **Nanterre, Rueil-Malmaison, Asnières-sur-Seine, Gennevilliers et Antony.** Le centre de semi-liberté se trouve à Nanterre.

48% des personnes reçues vivent dans des **quartiers politique de la ville.**

Motifs des consultations

Violences conjugales

La plupart des hommes auteurs de violences conjugales présentent des difficultés à reconnaitre et s'attribuer les actes commis. Souvent dans la minimisation et la victimisation, ils témoignent d'entraves dans l'élaboration de leurs pensées et la mise en mot de leurs émotions. Très souvent eux-mêmes victimes de violences ou ayant été exposé à la violence très jeunes, ils disposent d'un seuil de tolérance élevé à la violence subie ou agie. Rejouer les traumas antérieurs subis passivement dans l'enfance, à la place de l'agresseur, peut-être alors une tentative de réparation inconsciente. Les éprouvés de passivité du passé, comme restés en suspend dans la psyché, peuvent être ensuite déchargés impulsivement par l'agir, dans un processus de reproduction inconsciente. Le passage à l'acte devient une tentative de résolution de traumas non-exprimés, non-reconnus et non-traités. Il est ainsi nécessaire parfois d'étayer les personnes suivies, de les accompagner dans la reconnaissance de ces expériences traumatiques ou adversives, afin qu'ils puissent ensuite s'approprier la position d'auteur.

La question du couple se pose également. Les modalités d'attachement, au travers de relations souvent fusionnelles, anxieuses, ambivalentes, se questionnent en entretien. Accepter l'existence de l'autre, faire l'expérience de l'altérité, peut être complexe et venir mettre en danger narcissiquement. Souvent, les assises narcissiques sont fragiles. L'immaturité du développement psychique rend la frustration peu tolérable. Parfois, ce sont des angoisses d'abandon, associées à des vécus carentiels, qui émergent et entachent la vie conjugale jusqu'au passage à l'acte violent. La séparation est de fait une thématique centrale des entretiens. L'expérience de la perte est parfois difficilement assimilable psychiquement et la colère vient défendre de l'effondrement. Ainsi, des

affects dépressifs peuvent s'infiltrer lors des consultations, la fonction du déni et de la minimisation prenant son sens comme tentative de protection face au risque de l'expérience de la culpabilité.

Tout l'enjeu de cette permanence est de réussir à créer une adhésion suffisante pour que puisse se créer l'alliance thérapeutique. L'enjeu est de taille dans la mesure où ces personnes sont contraintes par voie judiciaire à recevoir des soins. Or, aucune passivité dans ces soins ne pourrait conduire à une quelconque avancée. Il faut donc chercher à faire émerger la demande et parfois accepter que les fragilités soient telles qu'un temps long est nécessaire pour que le sujet se saisisse de cet espace et vienne y déposer une partie de son vécu psychique. La qualité de l'alliance relationnelle avec la psychologue est un travail de patience, où s'exprime parfois les angoisses, la méfiance, la porosité des limites.

Pour certains auteurs, les retours du SPIP semblent positifs. Certains semblent avoir évolué, faire preuve d'introspection, etc.
Depuis cette année, l'ensemble des auteurs reçus à la permanence du CIDFF sont condamnés pour violences conjugales. Parfois, la condamnation pour ce type de faits s'inscrit dans un parcours polydélinquant, voire criminel, émaillé de plusieurs incarcérations. Pour d'autres, il s'agit d'une première condamnation pour violences. La thématique des violences sexuelles reste par ailleurs très peu présente, un seul auteur suivi étant condamné pour viol.

Violences faites aux enfants

Un certain nombre des personnes reçues ont commis des violences également sur leurs enfants. Il s'agit dès lors de travailler la parentalité souvent au travers du prisme de leurs propres enfances. Une part importante de ces consultations est dès lors dédiée à la psychoéducation : expliquer les conséquences des violences sur les enfants (ce qui leur permet parfois d'évoquer les violences qu'ils ont pu subir eux-mêmes dans le cadre familial), travailler la question de la paternité voulue ou subie et celle de la reproduction des violences.
Même quand aucune violence n'a été commise à l'encontre des enfants, les séances sont parfois l'occasion d'aborder le positionnement de l'auteur vis-à-vis des enfants. Émerge alors la question de la nécessaire reconnaissance des violences, de pouvoir mettre des mots sur les évènements afin que les enfants puissent entre autres reconstituer une barrière protectrice de leur psyché souvent effractée par la violence du trauma. Il s'agit également de leur donner l'occasion d'entendre les bienfaits constitutifs dans le développement de l'enfant de cette mise en mots de la violence qui ne peut faire sens. Pour une partie des auteurs, les liens avec leurs enfants ont été hachurés par l'incarcération, suspendus dans l'attente d'un jugement ou bien sont devenus inexistants. Retrouver une place, questionner leur rôle, leur légitimité, les mots à poser dans la relation qu'ils (re)construisent (en visite médiatisée, avec un droit de visite, en garde alternée) est abordé régulièrement en entretien. S'y infiltre également l'instrumentalisation, le climat relationnel de tension et les possibles violences qui se perpétuent envers la mère de leur enfant.

Perspectives de développement

La demande en termes de consultations dans le cadre de l'obligation de soins est croissante. Cette offre de soin apparait toujours plus nécessaire. Pérenniser la permanence du CIDFF et son fonctionnement est essentiel, grâce à une collaboration riche avec le SPIP92. Le travail de réseau institutionnel se poursuit avec les CPIPs, afin que les places disponibles sur la consultation puissent bénéficier à d'autres auteurs de violences conjugales.

Actuellement, la permanence n'est ouverte qu'aux usagers du SPIP condamnés à une obligation de soins. Il pourrait être intéressant que d'autres types d'auteurs puissent également bénéficier de cette permanence. En effet, certains auteurs positionnés sur des stages en post-sentenciel ont fait la demande d'être accompagnés par la psychologue, alors que leur suivi par le SPIP prenait fin. Les auteurs rencontrés lors des stages en alternatives aux poursuites sont souvent demandeurs d'un suivi psychologique également.

SERVICE DROIT DES ETRANGERS

Depuis la fermeture de l'APTM dans les Hauts-de-Seine en 2017, le CIDFF 92 Nord a ouvert des permanences spécialisées en droit des étrangers.
En 2021, le CIDFF a animé 7 permanences en droit des étrangers (3h/semaine) au siège à Nanterre, au CSC Valérie Méot et au CSC des Acacias, à la MJD de Gennevilliers (6h/semaine), au PAD de Courbevoie, au CSC Petit-Colombes, à la Maison pour la vie citoyenne de Suresnes.

L'objectif est d'identifier les demandes et les procédures à suivre et de les vulgariser pour les expliquer à un public étranger, parfois éloigné de la langue française. Il s'agit d'expliquer les critères légaux d'obtention d'un titre de séjour, d'aider à la constitution des dossiers et de renseigner sur les démarches de naturalisation ainsi qu'en matière d'asile. L'objectif est de permettre à toute personne, d'accéder à ses droits.
La juriste commence par identifier la demande, balaye la situation et envisage les voies légales possibles. Ensuite, un second entretien est fixé avec l'usager·e pour un examen des pièces du dossier, afin que ce dernier soit envoyé complet aux services de la Préfecture. La juriste consacre un temps important à l'examen des pièces. En fonction du type de demande, plusieurs entretiens peuvent être nécessaires. Il arrive que la juriste aide à la rédaction de recours.

Les demandes portent principalement sur l'admission au séjour, la nationalité et le droit d'asile. La juriste peut être amenée à aider à la saisine du Juge aux Affaires Familiales dans un contexte de parents non-mariés, notamment en raison des nouvelles exigences légales pour les demandes de titre de séjour des mères d'enfants français. Elle reçoit et accompagne aussi des femmes étrangères, en situation régulière ou non, victimes de violences. Il s'agit aussi de maîtriser la législation en droit du travail en cas de migration professionnelle ou en droit pénal en matière de violences faites aux femmes.

La dématérialisation des procédures, les difficultés importantes de fonctionnement des services préfectoraux et leur saturation ont provoqué une explosion des demandes sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine entrainant une précarisation importante du public de nationalité étrangère et notamment des femmes toujours plus impactées du fait des inégalités déjà existantes. Plus que jamais le besoin d'un maillage professionnel et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire a été nécessaire pour pallier les atteintes aux droits.

En 2021, 1 526 personnes ont été reçues pour des questions relatives au droit des étrangers, lors de 2 364 entretiens juridiques.

Analyse du public

Entretiens

La grande majorité des entretiens s'est déroulée en présentiel, ainsi 73% sont physiques et 25% sont téléphoniques.
Les conditions d'hygiène nous ont obligés à réduire le nombre d'entretiens par permanence afin de permettre le nettoyage et l'aération entre chaque rendez-vous.

1382 correspondent à un premier entretien (59%) 982 sont des entretiens de suivi (41%).

Les entretiens durent en principe 30 minutes. Dans les faits, 11% des entretiens durent moins d'un quart d'heure. 49 % des entretiens durent entre quinze minutes et une demi-heure, 37% entre une demi-heure et une heure et 3% des entretiens durent plus d'une heure.

Le public est orienté principalement par :

- Tribunal / Structure d'accès au droit : 42 %
- Mairie : 23%
- Associations : 12%
- Un·e proche : 9%

Le CIDFF travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. En droit des étrangers, la majorité des orientations se fait vers les services de la Préfecture (68%) mais aussi vers des tribunaux et structures d'accès au droit (12%) vers des professionnel·les du droit (11%). Le reste des orientations s'effectue en direction d'autres associations, des services municipaux, ou encore du Défenseur des droits.

Origine géographique

Au-delà de la permanence spécialisée en droit des étrangers au siège de l'association, les juristes assurent un temps de suivi au siège relatif aux situations des étranger·es rencontré·es dans les permanences extérieures. Le bouche à oreille fonctionnant particulièrement bien dans ce domaine. Les usager·es ont également été nombreux·ses à se rendre dans nos permanences sans rendez-vous du Tribunal, bien que ces permanences soient généralistes.

On peut noter que l'ensemble de nos permanences en droit des étrangers fonctionnent très bien, les listes d'attente peuvent même aller jusqu'à un mois, ce qui peut expliquer le nombre de rendez-vous non honorés.

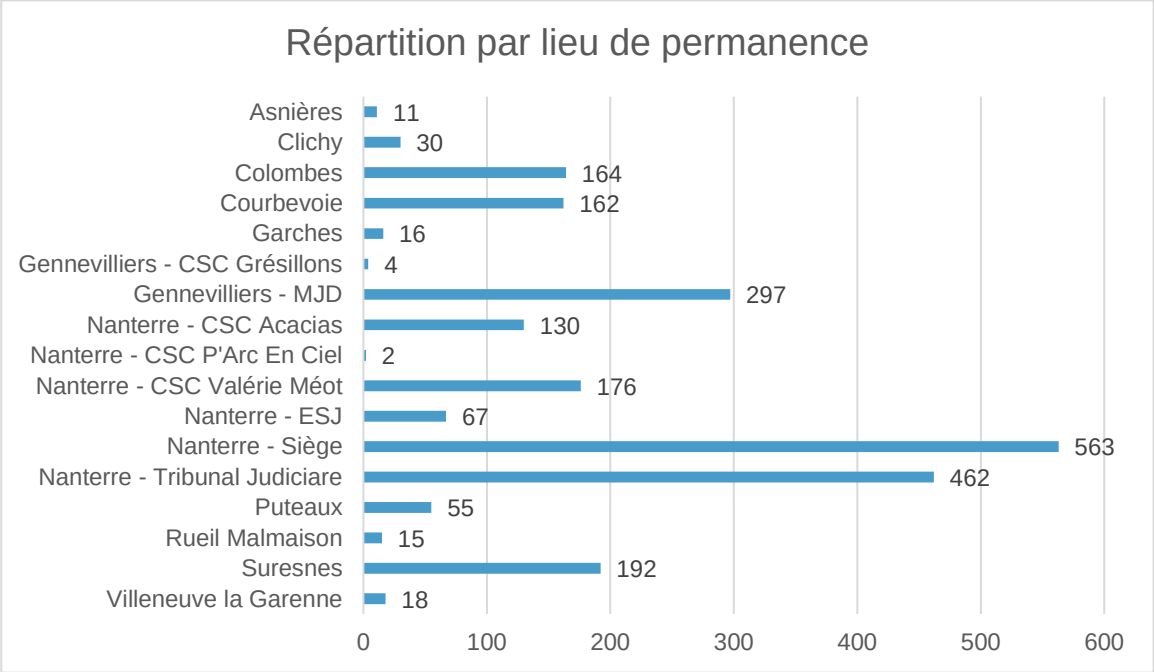

30% du public informé en 2021 habite à Nanterre, 13% à Gennevilliers, 11% à Suresnes, 10% à Courbevoie et 10% à Colombes. Les autres personnes informées habitent dans des villes limitrophes de communes dans lesquelles nous avons nos permanences spécialisées en Droit des étrangers comme Asnières (5%), Puteaux (5%), Clichy (3%).

35% habite un quartier « Politique de la Ville ».

Genre

Le public reste féminin : 872 femmes (57%) et 552 hommes (36%) ont été reçus ainsi que 60 couples (4%) et 42 professionnel·les (3%).

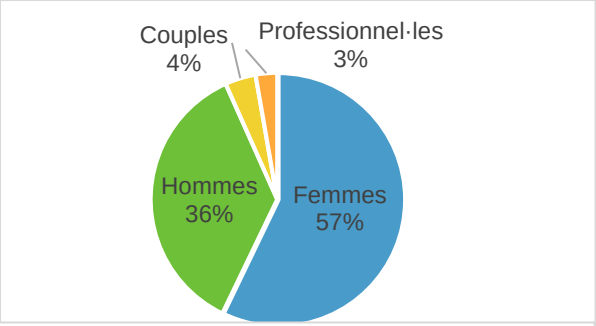

Age

- Moins de 20 ans : 4%
- De 20 à 25 ans : 7%
- De 26 à 35 ans : 29%
- De 36 à 45 ans : 32%
- De 46 à 55 ans : 14%
- De 56 à 60 ans : 5%
- Plus de 60 ans : 9%

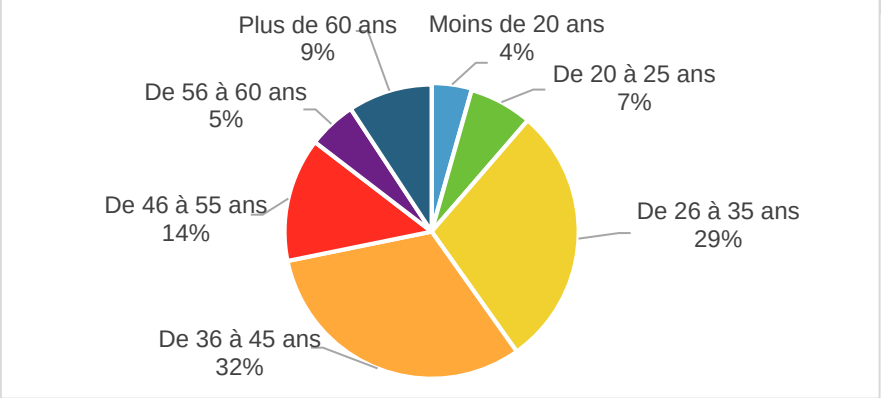

Nationalité

Du fait de la thématique de la permanence, la grande majorité du public est de nationalité étrangère, hors UE (91%), ressortissants d'un pays de l'UE (1%) et 8% sont de nationalité française.
Par ailleurs, 27% des personnes reçues sont primo-arrivantes sur le territoire français (moins de 5 ans de présence sur le territoire).

Situation familiale

49% des personnes reçues vivent seules, 38% sont en couple, 11% sont séparées ou en en cours de séparation, 2% sont veuf·ve.
53% ont un ou plusieurs enfants à charge, cela concerne près de 78% des femmes.

Situation relative au logement

62% vit dans un logement autonome. Cependant, 37% du public est hébergé, 1% est SDF.
Concernant le public n'ayant pas accès à un logement autonome, la quasi-totalité peut compter sur un hébergement par un tiers ou un·e proche (55%), par un·e concubin·e ou partenaire de PACS (8%) ou par une institution telle que le 115 (37%). Le nombre de personnes hébergées est révélateur de la précarité dans laquelle se trouve les personnes étrangères. Cela met en évidence également le manque de place en hébergement d'urgence et souligne la solidarité qui persiste en cette période de crise sanitaire.

Situation professionnelle

Seulement 37% des personnes informées ont un emploi, 97% d'entre elles ont un statut de salariée et la majorité d'entre elles relèvent de la catégorie des employées (88%).
63% sont sans emploi, dont 46% sont sans droit au travail (la quasi-totalité en raison de leur situation administrative irrégulière), 17% sont demandeuses d'emploi, 12% sont « au foyer », 11% sont à la retraite, 9% sont étudiantes et 3% sont en invalidité.

Ressources

Ainsi, 34% perçoivent un salaire, 20% dépendent des prestations familiales ou aides sociales, 17% dépendent des revenus du foyer fiscal, 6% perçoivent une retraite, 3% perçoivent des allocations chômage et 20% sont sans ressource.
Alors que 18% des personnes ont un niveau Bac, 11% le niveau CAP/BEP, 2% Bac+5, 54% sont sans qualification.

Par ailleurs, 12% des personnes informées ne maitrisent pas le français et 35% n'ont pas d'autonomie numérique ce qui rend d'autant plus compliquées les démarches, notamment en Préfecture, lesquelles sont de plus en plus dématérialisées.

Analyse des demandes

En 2021, 2 751 demandes ont été formulées en droit des étrangers ce qui représente en moyenne près de deux questions par personne.

Les difficultés se présentent rarement de manière isolée, si une question principale peut concerner le droit des étrangers, des questions connexes peuvent émerger, par exemple en droit de la famille, en droit pénal sur des situations de violences ou encore en droit du logement.

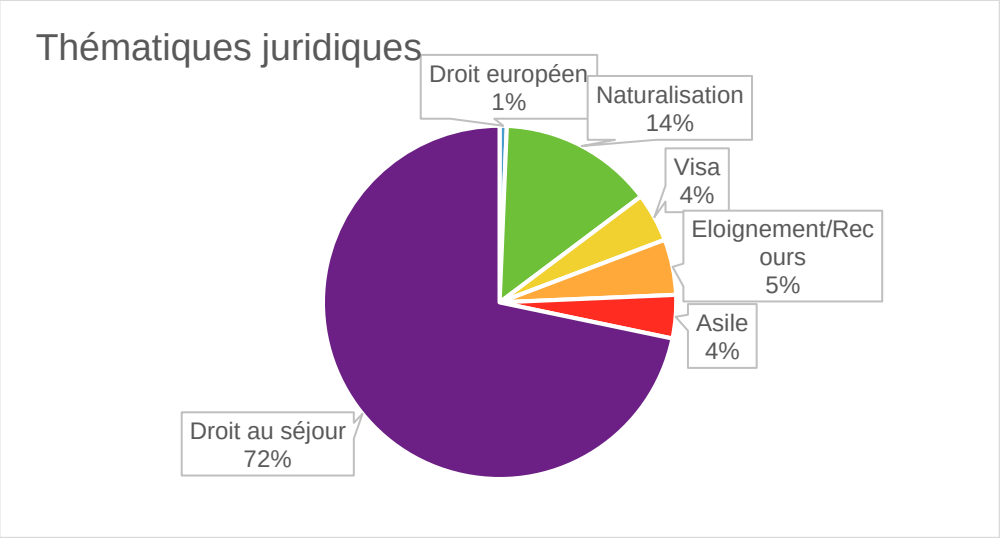

Droit au séjour

La majorité des sollicitations en droit des étrangers a pour objet une première demande ou un renouvellement de titre de séjour (72%). Cela peut autant concerner les régularisations des personnes en situation irrégulière que les demandes de titre de séjour de plein droit (parent d'enfant français, conjoint·e de français·e).

Nationalité

14% des demandes ont pour objet une question relative à la nationalité française (majoritairement des questions relatives à une demande de naturalisation).

Visa

4% des questions concernent les demandes de visa. Il s'agit majoritairement de questions relatives au droit de vivre en famille : regroupement familial, réunification familiale, visa pour enfants mineurs ou conjoint·es de français·e.

Asile

4% des questions portent sur le droit d'asile. Les demandeur·ses d'asile sont davantage orienté·es vers des associations identifiées dans le domaine (France Terre d'Asile). Néanmoins, il arrive aux juristes du CIDFF de renseigner le public, notamment pour des demandes concernant les violences faites aux femmes telles que les mutilations génitales féminines ou les mariages forcés.

Éloignement/Recours

5% des demandes ont pour objet une question de recours contre une décision de la Préfecture, majoritairement contre des décisions d'éloignement (OQTF).

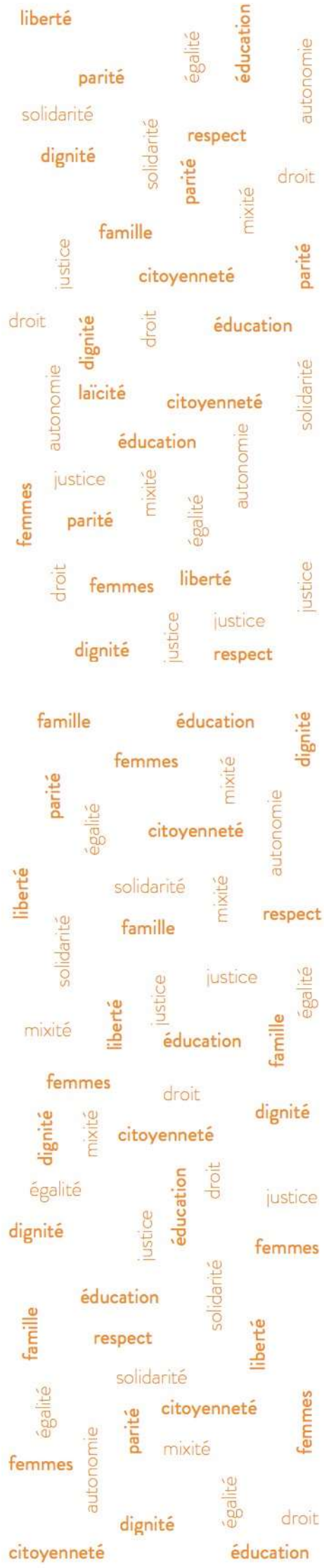
liberté
égalité
éducation
autonomie
parité
solidarité
respect
dignité
solidarité
parité
droit
mixité
famille
justice
citoyenneté
parité
droit
dignité
droit
éducation
autonomie
laïcité
citoyenneté
solidarité
éducation
autonomie
justice
mixité
femmes
parité
égalité
droit
femmes
liberté
justice
justice
justice
dignité
respect
famille
éducation
dignité
femmes
mixité
parité
égalité
citoyenneté
autonomie
liberté
solidarité
mixité
respect
famille
solidarité
justice
égalité
mixité
liberté
justice
éducation
famille
femmes
droit
dignité
dignité
mixité
citoyenneté
égalité
éducation
droit
justice
dignité
justice
femmes
éducation
solidarité
famille
respect
liberté
solidarité
égalité
citoyenneté
femmes
parité
mixité
femmes
autonomie
égalité
dignité
droit
citoyenneté
éducation

3

PROJETS

ACTIONS COLLECTIVES

Le CIDFF 92 Nord propose depuis de nombreuses années, au-delà des entretiens individuels, des actions collectives aux habitant·es et aux professionnel·les des Hauts-de-Seine.

En s'appuyant sur une information précise et des outils actualisés et adaptés aux besoins du public, ces dernières ont pour ambition de :

- Permettre à tou·tes de s'approprier les mécanismes juridiques et de promouvoir ainsi l'autonomie et l'égalité
- Former les professionnel·les au repérage et à l'orientation des victimes
- Sensibiliser le public et favoriser une réflexion commune sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Les informations sont proposées en fonction de thèmes d'intervention spécifiques proposés à l'initiative de l'association ou en fonction des demandes des partenaires et/ou du public.

Si le CIDFF est toujours autant sollicité pour intervenir collectivement, la crise sanitaire a rendu difficile le maintien de certaines actions collectives.

En 2021, malgré la continuité de la crise sanitaire, le CIDFF a tout de même réalisé 243 actions collectives, permettant d'informer 3 604 personnes dont 65% de femmes.

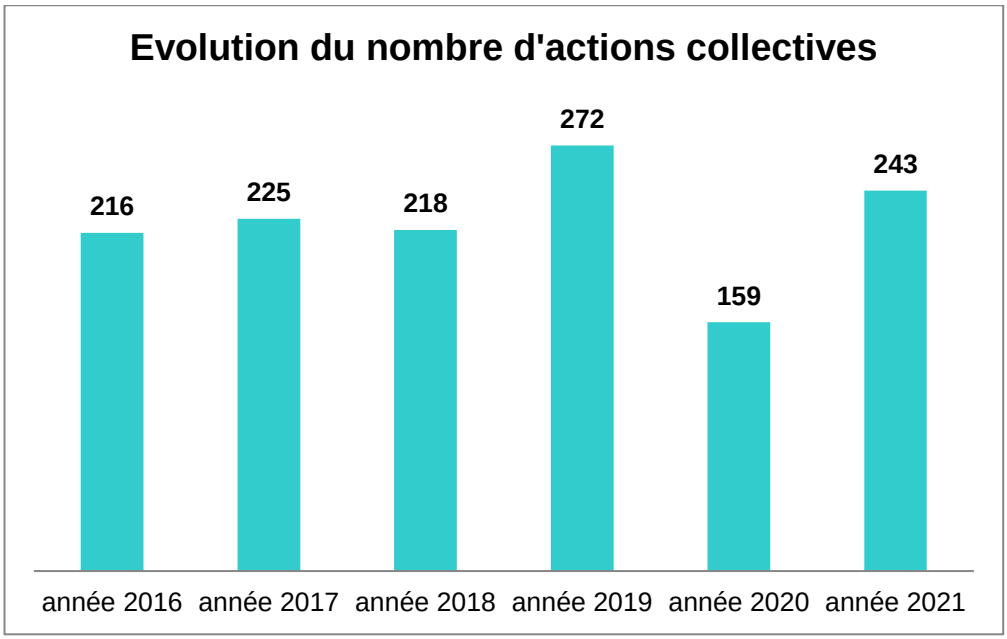

Les 243 actions collectives correspondent à plus de 615 heures face au public. Il faut ajouter à cela le temps de préparation, de rencontre des partenaires, de recherche de financements, d'évaluation des actions et de rédaction des bilans, sans compter les déplacements.
Certaines actions sont co-animées, ce qui mobilise deux intervenantes du CIDFF.

Thématiques

Le CIDFF propose des interventions sur différents thèmes. Les violences représentent la part la plus significative (49%).

Les actions sur l'égalité sont également très importantes (24%). Elles comprennent notamment toutes celles en direction des jeunes.

Celles autour de la citoyenneté, que ce soit en direction des jeunes (Ateliers Philo) ou des ASL, représentent 2% des thèmes abordés.

Et enfin 8% d'entre elles, ciblent des thématiques strictement juridiques comme l'autorité parentale, le droit des femmes étrangères, le droit du travail, les unions et séparations…

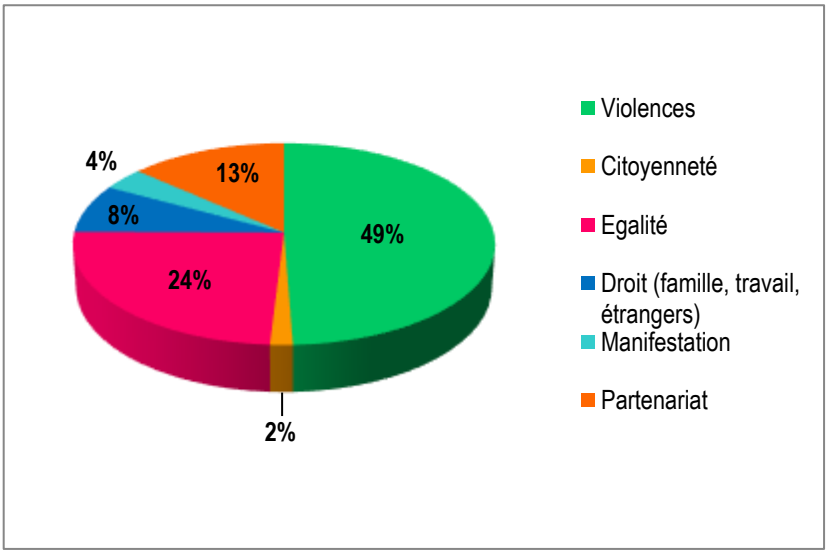

Les actions collectives peuvent prendre différentes formes, différents modes d'action :

- Réunions : 89
- Actions jeunes : 49
- Actions de sensibilisation : 35
- Formations : 33
- Stages auteurs : 28
- Journée évènementielle : 9

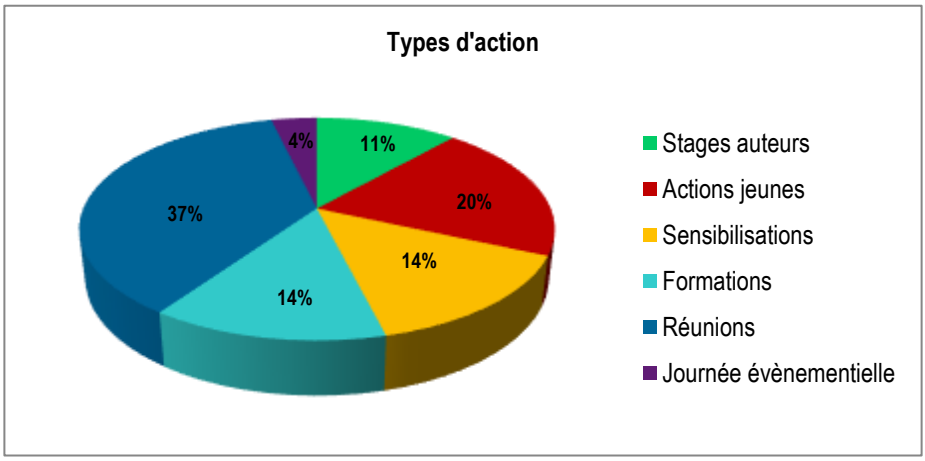

Les actions en direction des jeunes représentent également une part importante de notre travail avec près de 49 en direction des jeunes.

Les 9 stages animés en 2021 représentent 11% des actions collectives, il s'agit d'une part conséquente de cette activité.

Le nombre de réunions reste important, le développement de partenariats et l'animation du réseau est indispensable à la mise en œuvre de notre activité. Les modalités de réunions ont été modifiées avec la crise sanitaire, de nombreuses se déroulent désormais par visio, ce qui permet de poursuivre ce travail partenarial dans le cadre du respect des gestes barrières.

Profil du public

Le CIDFF propose des formations en direction des professionnel·les (policier·es, agent·es municipaux·les, travailleur·ses sociaux·les, instituteur·rices, assistant·es maternel·les, animateur·rices jeunesse, personnel·les de crèche...).

Nous animons aussi beaucoup d'actions en direction des jeunes, des collégien·nes et lycéen·nes.

Le CIDFF propose également de nombreuses actions auprès des femmes inscrites en cours d'alphabétisation, dans les centres sociaux (ASL).

Quel que soit l'âge du public, il reste majoritairement féminin (65%).

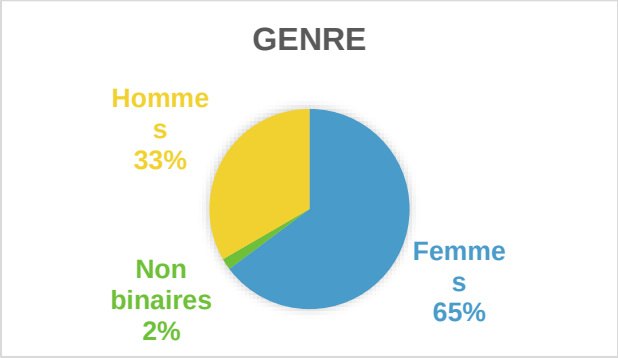

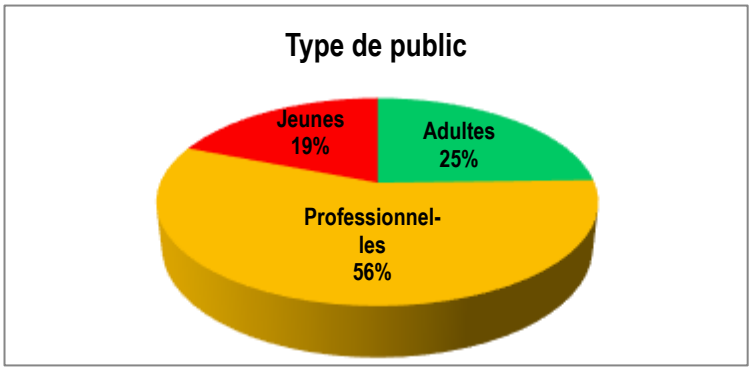

Dates et lieux

Les actions collectives ont lieu tout au long de l'année, même pendant les vacances scolaires.

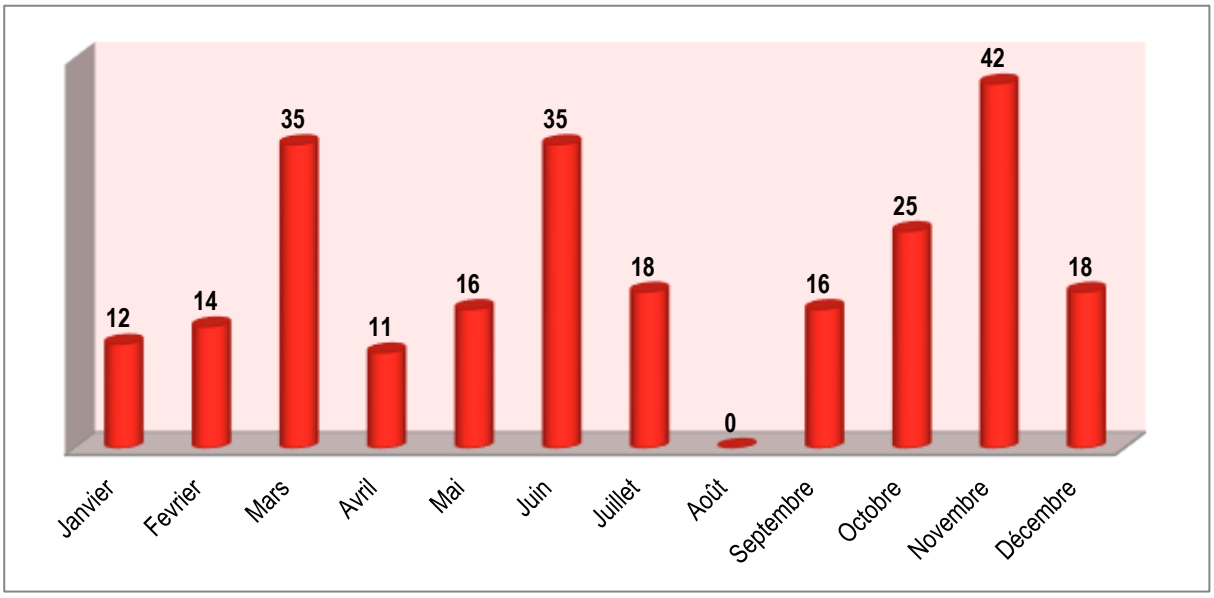

Elles se déroulent dans tout le nord du 92, mais aussi à Paris.

Le nombre important d'actions à Nanterre s'explique par la présence du Tribunal Judiciaire, de la Préfecture, du siège de notre association, des nombreux centres sociaux et partenaires associatifs avec lesquels nous collaborons.

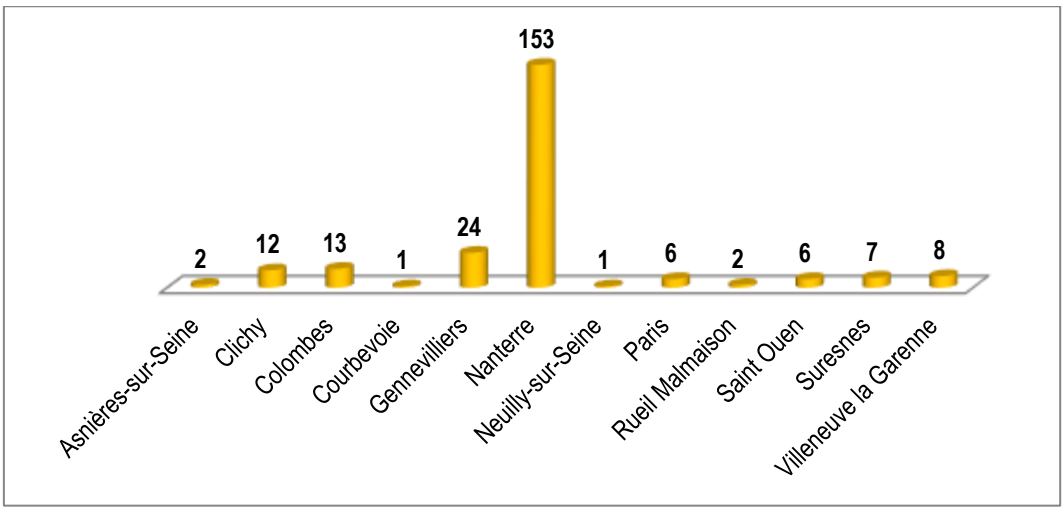

Formations

Organisme de formation datadocké, le CIDFF propose des formations en direction des professionnel·les, du territoire.

En 2021, 33 formations ont été animées, au bénéfice de 420 personnes (70% de femmes).

Malgré la continuité de la crise sanitaire, le CIDFF a pu reprendre cette activité dans le respect des gestes barrières, dont le nombre c'était vu largement diminué en 2020.

Formation Police

En 2021, le CIDFF 92 Nord (porteur du projet) et ses partenaires (le CIDFF 92 Sud, L'Escale et le Centre Flora Tristan) ont animé 18 formations à destination des agent·es la Police Nationale, et 10 à destination des agent·es de la Police Municipale ce qui a permis de former 146 policier·es du 92. Cette action s'inscrit dans le cadre du SAVS.

Les policier·es municipaux·ales et nationnaux·ales ont, du fait de leurs fonctions et de leurs interventions de terrain, un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre les violences au sein du couple et sont amené·es à accompagner les victimes. Il est important qu'ils/elles soient formé·es face à un phénomène complexe nécessitant une prise en charge adaptée.

Cette formation, d'une journée, vise essentiellement à améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences au sein du couple. Il s'agit de permettre aux agent·es de la Police Nationale et Municipale d'approfondir leurs connaissances et d'améliorer leurs pratiques professionnelles. D'une part, en les sensibilisant aux mécanismes des violences au sein du couple et au vécu des victimes, femmes et enfants ; d'autre part, en les informant sur les mécanismes psychiques inhérents aux passages à l'acte violents afin de les aider à mieux comprendre le fonctionnement des auteurs de ces violences. L'enjeu est par ailleurs d'insister sur l'accueil des femmes victimes de violences, afin de permettre une prise en charge efficiente et adaptée à leur situation et leur vulnérabilité. Lorsque les conséquences psychiques des traumatismes subis s'infiltrent dans l'audition, elles peuvent en effet venir perturber l'appréciation du discours par les professionnel·les et avoir une incidence sur la qualité de la plainte. Il s'agit aussi d'étayer l'évaluation du danger et de la dangerosité potentielle des auteurs de violences.

Ce temps de formation est également l'occasion de leur rappeler le cadre légal et les dispositifs régissant la problématique des violences au sein du couple et ce tant en matière pénale qu'en matière civile. Il s'agit également de prendre connaissance des réactualisations et des modifications fréquentes et conjoncturelles des dispositifs légaux.

Enfin, ces formations visent à améliorer le partenariat entre la Police Nationale et Municipale et les associations spécialisées, maillage partenarial local nécessaire en vue d'une orientation qualitative des femmes victimes.

Dans l'ensemble, les policier·es se sont dits satisfait·es de ces formations. Les informations sont pertinentes, les outils adaptés et les échanges riches. L'investissement des policier·es a permis une bonne dynamique de groupe et des échanges constructifs permettant d'évoquer leurs difficultés et les limites de l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Les fiches d'évaluation font apparaître une satisfaction globale des participant·es. Dans la grande majorité, les stagiaires étaient sortant·es d'école, ce qui permet un approfondissement théorique qu'ils/elles peuvent réinjecter dans leur pratique professionnelle qui débute. Une partie n'était également pas volontaire pour s'inscrire à cette formation, cependant ils/elles reconnaissent que la formation a répondu à leurs besoins et pensent mettre en pratique les connaissances acquises. Pour les stagiaires ayant une expérience professionnelle plus ancienne dans la Police Nationale, la formation permet une réactualisation des connaissances ainsi qu'un ajustement nécessaire des pratiques.

Ces formations répondent à un véritable besoin en information sur un phénomène complexe.
Elles permettent de faciliter l'accompagnement des femmes victimes de violences au sein du couple, grâce à une meilleure compréhension des problématiques aussi bien juridiques que psychologiques et à une meilleure coordination des acteurs locaux spécialisés. C'est à ce titre que ces formations d'inscrivent dans le cadre du SAVS

PROJETS EN DIRECTION DES JEUNES

"Filles et garçons : Tous égaux !"

En 2021, malgré le contexte sanitaire qui a réduit le nombre de projets durant deux ans, le CIDFF a pu animer des actions de prévention des comportements sexistes et des violences sexuelles et de lutte contre les stéréotypes de genre. L'équipe du CIDFF a ainsi animé **38 actions** sur les questions liées à l'égalité femmes-hommes et le sexisme, permettant de sensibiliser **797 personnes**.

Objectifs

- Déconstruire les stereotypes de genre
- Prévenir et nommer les comportements et violences sexistes et sexuelles
- Susciter auprès des participant·es une réflexion sur les représentations genrées qui enferment chacun·e dans des rôles stéréotypés et limite le champ des possibles
- Informer les jeunes sur leurs droits, en particulier en matière de droit à disposer de son corps
- Favoriser les échanges et les argumentations afin de développer l'esprit critique dans une démarche respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes

Déroulement de l'action

Les actions « *Tous égaux !* » se déroulent dans un contexte formel, le CIDFF intervenant dans des établissements scolaires et des associations. Ils sont toutefois davantage un moment d'échange et de débat qu'un exposé. Les intervenant·es se basent en effet sur un support visuel (diaporama, vidéos, etc..) pour engager la conversation sur les thématiques choisies, nourrissant ainsi le partage de connaissance et stimulant l'esprit critique.

Public

Le public est composé à 94% de jeunes. Les 6% restant sont les professionnel·les qui assistent aux interventions (professeur·es, infirmier·es, médiateur·rices ou tout autre membre des équipes pédagogiques des établissements). Le public est mixte.

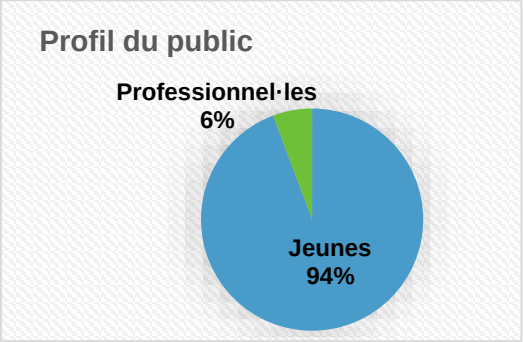

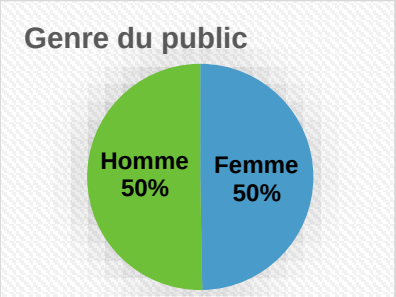

Lieux des interventions

Les actions se déroulent dans les établissements scolaires (collèges, lycées) et les associations de la boucle Nord du département des Hauts-de-Seine, principalement au sein des quartiers prioritaires de Nanterre et Gennevilliers.

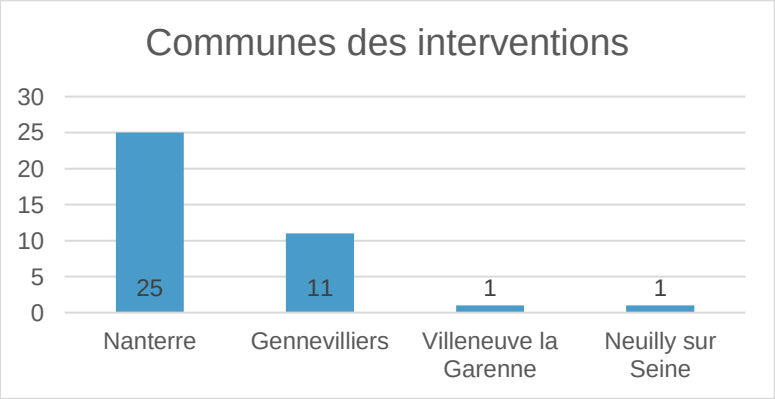

Bilan
Les interventions du CIDFF 92 Nord ont pour objectifs de déconstruire les stéréotypes de genre, combattre les inégalités dès le plus jeune âge pour construire une société plus juste et moins violente. Les temps d'échange proposés par l'équipe permettent aux jeunes de réfléchir sur leur place dans le groupe et plus largement dans la société en décryptant les mécanismes de domination patriarcale.
Le dialogue s'est tissé facilement avec les jeunes, qui ont partagé leur enthousiasme. Il ressort des interventions que les jeunes sont souvent avides d'échanger avec les intervenant·es et les autres élèves sur des questionnements multiples, particulièrement présents à l'adolescence. Les jeunes expriment se sentir plus outillé·es face à des situations d'oppression ou de violence sexiste. Pour les professionnel·les, ces interventions amorcent des réflexions chez les jeunes, qu'ils/elles reprendront durant des temps scolaires formels.
Cette année, de nouveaux partenariats ont été créés avec les établissements, quand d'autres s'affirment de manière pérenne.

Ateliers Philo

En 2021, le CIDFF 92 Nord a mené **13 ateliers philo** à destination de **113 personnes** dans différentes structures.
Ce projet offre aux jeunes un espace de libre parole où la principale exigence réside dans l'argumentation de leur point de vue. Bien que favorisant l'émergence et le développement de l'esprit critique, cet atelier s'est avéré être aussi un lieu d'écoute, offrant aux jeunes la possibilité d'aborder des sujets souvent passés sous silence. A la prévention de la radicalisation s'est donc ajoutée la nécessité pour les jeunes de bénéficier d'un lieu d'échanges pour étoffer et structurer leur pensée.

Objectifs
- Développer l'esprit critique ainsi que sa capacité à argumenter
- Favoriser l'autocritique et l'évaluation rationnelle des arguments
- Questionner sa propre citoyenneté, interroger les évidences sur les organisations politiques et sociales
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Promouvoir le travail collaboratif et la prise de décision démocratique
- Participer à la prévention de la radicalisation

Déroulement de l'action
Les Ateliers Philo se déroulent sur deux heures et sont des interventions plus adaptables au contexte que les actions « *Tous égaux !* ». Le thème est en effet décidé selon les besoins de la structure ou du quartier, principalement autour des sujets suscitant l'intérêt ou les interrogations des jeunes.

Public
Les jeunes ont représenté cette année 73% du public des Ateliers Philo. 27% d'adultes, souvent parents d'élèves, animateur·trices ou encore membres d'autres associations sont en effet amené·es à assister ou à participer aux interventions. Tout statut confondu, le public est composé à 56% de femmes.

Contrairement aux actions dans les établissements, les jeunes ne sont pas présent·es en tant qu'élèves, mais ils/elles restent le même public. Nous sommes en effet parfois amené·es à les revoir lors de nos actions dans les collèges. Nous retrouvons souvent les mêmes groupes, notamment au centre social et culturel Fossé Jean, ce qui nous permet de créer un lien particulier avec les jeunes, de faire des ponts entre les différentes séances et de voir leurs positionnements évoluer.

Lieux des interventions
Les actions se sont déroulées dans les associations de quartier et centres socioculturels du nord des Hauts-de-Seine (Nanterre, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Colombes). Les partenaires des Ateliers Philo sont principalement des associations, mais nous intervenons également de manière pérenne à l'Espace Santé Jeune de Gennevilliers, ainsi qu'à l'espace social et culturel Fossé Jean à Colombes.

Bilan
Globalement, les interventions sont bien accueillies par les jeunes, qui, là aussi, peuvent aborder des thèmes dont ils/elles n'ont pas l'occasion de d'évoquer ailleurs. Souvent, ils/elles en profitent pour partager leurs questionnements et leurs expériences. La taille réduite des groupes encourage la prise de parole et l'expression d'expériences vécues de par l'intimité de l'espace proposé. Malgré les différences d'âge, les jeunes partagent souvent les mêmes expériences, qui nourrissent la création du lien.

Les sujets abordés ont été ceux du harcèlement en ligne, notamment du « revenge porn », de l'empathie, en abordant les manières de réagir à des situations d'harcèlement, du sentiment d'appartenance nationale et culturelle, etc. Les jeunes se sont souvent révélé·es plein·es de ressources, notamment parce que les sujets discutés concernaient des situations qui leur étaient familières, soit parce qu'ils/elles en avaient vécues, soit en avaient été témoins.

Ces actions restent des lieux privilégiés d'échanges, nécessaires pour favoriser leur esprit critique et leurs capacités réflexives. Le CIDFF constate un impact plus que positif auprès des jeunes avec qui nous travaillons sur le long terme encourageant de fait la pérennisation de ces partenariats.

« Jeune et citoyen »

Cette année encore, le CIDFF 92 Nord a pu organiser des séances de procès fictifs avec les jeunes de l'association Zy'va et du CSC Fossé Jean. L'objectif est de mieux comprendre le rôle de chaque acteur·rice d'un procès, afin de les familiariser aux procédures et aux organes juridiques.

Le CIDFF a également participer à une intervention menée auprès des jeunes de l'association Zy'va, par le président de l'association Expressions de France, sur le sujet du multiculturalisme et du sentiment d'appartenance nationale, culturelle et citoyenne.

En 2021 ce sont 3 demi-journées qui ont été animées auprès de 37 jeunes et 7 professionnel·les. Le public est généralement mixte, et comprend des jeunes de 10 à 18 ans.

Objectifs
- Découvrir les étapes d'un procès correctionnel et son fonctionnement
- Identifier le rôle des différents acteurs présents lors du procès
- Préparer des plaidoiries, des réquisitions, des questionnements pertinents destinés au prévenu/ victimes/ témoins
- Développer son esprit critique
- S'entrainer à la prise de parole en public et apprendre à s'écouter

Déroulement de l'action
Dans un premier temps, un moment de discussion est organisé pour échanger sur leur vison de la justice, de son rôle, etc. Dans un deuxième temps, le CIDFF anime un jeu permettant de comprendre de manière ludique le fonctionnement du Tribunal correctionnel, en reconstituant un procès lors duquel chaque jeune joue un des rôles clefs.
Enfin, une sortie au Tribunal Judiciaire de Nanterre est proposée au groupe pour assister aux audiences de comparution immédiate.

Public
Dans le cadre du projet « *Jeune et citoyen* », le public est généralement mixte, et comprend des jeunes de 10 à 18 ans.

Bilan
Les actions « *Jeune et citoyen* » sont un espace d'échange inédit pour les jeunes. Il leur permet d'aborder des sujets peu évoqués dans le cadre de l'école ou dans d'autres espaces quotidiens. Les jeunes profitent de ce temps pour partager leurs questionnements vis-à-vis du système judiciaire et de son fonctionnement. Leur imaginaire ne correspond en effet pas toujours à la réalité, la compréhension qu'ils/elles en ont étant nourrie par les films et les séries américaines.

Les procès fictifs sont particulièrement bien accueillis par les élèves. Ils/elles ont souvent demandé à organiser de nouveau un procès fictif, afin de réinterpréter les différents rôles jouer précédemment.

L'intervention sur le multiculturalisme à Zy'va a également été un moment d'échange sur un sujet qui n'a que peu d'espace pour être traité dans leur quotidien. La séance a permis de confronter les différents ressentis et représentations que les jeunes du même quartier et du même âge ont de l'appartenance nationale et culturelle.

PROMOTION DE LA CITOYENNETE

Ateliers GIPA “Etre parents après la séparation”

Dans le cadre de la généralisation de la garantie contre les impayés de pension alimentaire au 1er avril 2016, la CNAF et ses partenaires comme la FNCIDFF ont souhaité mettre en place des séances d'information. L’intérêt est de développer une approche globale des situations de séparation afin d’aider les parents à mieux identifier leurs rôles et leurs responsabilités parentales.

Chaque séance d'information collective "Parents après la séparation" est **co-animée par un trio** : une agente de la CAF, une médiatrice familiale et une juriste du CIDFF. Elle se déroule en trois temps permettant ainsi d'évoquer les **impacts psycho-sociaux** de la séparation sur les parents mais également sur les enfants, puis la **communication entre parents** grâce à la médiation familiale, et enfin **les aspects juridiques** de la séparation (coparentalité, intérêt de l'enfant, résidence, contribution à l’entretien et à l’éducation et différents types de séparation).

Il est rappelé, à chaque séance, qu’il n’est question que des situations de couple dans lesquelles il n’y a pas de violences. Ce projet permet également de faire connaître les intervenants locaux et peut donner lieu à des rendez-vous individuels à l'issue des séances collectives.

Depuis la crise sanitaire, ces séances se présentent selon deux modalités distinctes : en présentiel et en distanciel. Si le déroulement des séances est le même, le temps d’action diffère tout comme la teneur des échanges. Les séances en présentiel durent deux heures contre une heure quinze en distanciel.

Les ateliers en présentiel restent des moments riches d’échanges et de partage, avec les professionnelles et entre les participantes. Il y est toujours question de la place de parent, de mère essentiellement, la quasi-totalité du public étant féminin. Du droit ou non d’être une femme et pas uniquement une mère. De savoir comment gérer la séparation et l’après séparation, émotionnellement, financièrement, de savoir comment parler aux enfants …

En 2021, ce sont **126 personnes** qui ont participé au dispositif soit 59 parents et 67 professionnel·les.

En effet, le 9 septembre 2021, une séance de présentation de l’action a eu lieu en visio en direction des professionnel·les du champ social essentiellement.

Par ailleurs, deux ateliers ont eu lieu en présentiel (à Villeneuve la Garenne et à Colombes) et deux ateliers en webinaire, touchant ainsi 56 femmes et 3 hommes.

Souhaitons que cette audience auprès des partenaires favorise une large participation du public aux actions de 2022.

Citoyenneté et valeurs de la République

Les CIDFF du 92 ont poursuivi l'action engagée depuis 2011 portant sur « l'intégration sociale et citoyenne des femmes issues de l'immigration ».

Le CIDFF propose des interventions à destination de femmes inscrites en cours d'alphabétisation (ASL/FLE), autour de trois thèmes :

- Citoyenneté et valeurs de la République
- Egalité femmes/hommes
- Accès au droit

Nous sommes intervenues auprès de femmes primo-arrivantes inscrites en cours d'alphabétisation dans différentes structures partenaires du 92. En 2021, 8 ateliers ont permis d'informer **103 femmes.**

Objectif

Les ateliers ont pour objectif pour les femmes issues de l'immigration, de mieux comprendre le fonctionnement de la société française, d'identifier les lois fondamentales qui régissent la vie familiale, sociale et les relations de travail et d'être informées sur les droits des femmes. Les juristes du CIDFF présentent les valeurs de la République : liberté (d'expression, de manifester, religieuse), égalité (égalité femmes/hommes, égalité devant la loi, lutte contre les discriminations), fraternité (solidarité) et laïcité.

La collaboration partenariale permet aux formatrices de travailler en amont le vocabulaire parfois technique et d'approfondir les notions importantes après l'atelier.
Globalement, les évaluations des formatrices font état d'une bonne participation (écoute-prise de paroles dynamique de groupe-interactions).
Ces ateliers ont permis aux femmes d'étayer et/ou d'affiner leurs connaissances, de s'exprimer face au groupe en confrontant leur point de vue.
A l'issue de la présentation, certaines participantes se sont rapprochées de la juriste pour exposer des difficultés plus personnelles, conduisant à une prise de rendez-vous individuel. Il s'agit ici de la double fonction des actions collectives : communiquer sur les permanences juridiques du CIDFF, aussi bien pour des questions en droit de la famille qu'en droit des étrangers.

Ces ateliers sont cohérents avec les champs d'intervention du CIDFF car ils s'inscrivent dans une démarche d'accès aux droits. Ils s'attachent à agir pour l'égalité et à soutenir les démarches d'autonomisation des femmes.

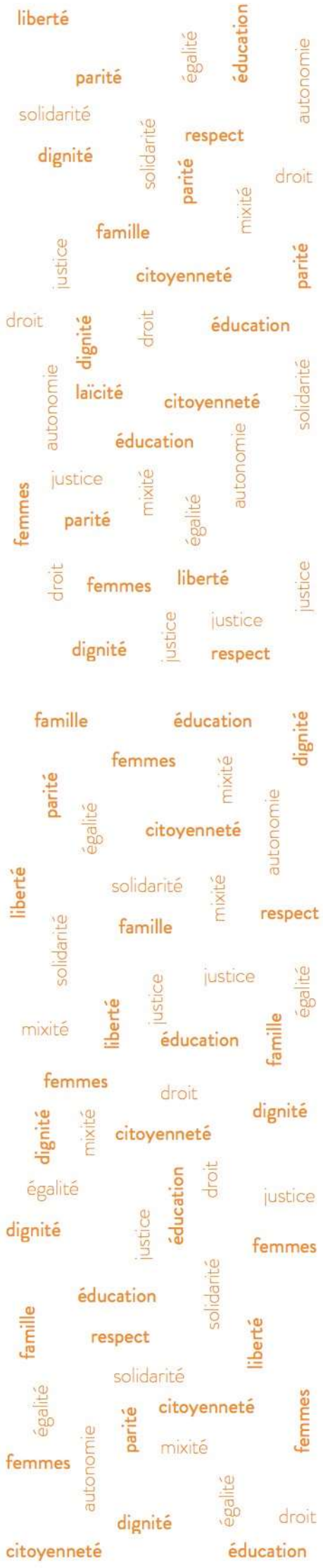

4

PERSPECTIVES

Actions de prévention jeunesse

Depuis de nombreuses années le CIDFF anime des actions de prévention auprès des collégien·nes avec le programme « *Tous égaux !* ». Grâce à un partenariat avec les services du département le CIDFF renforcera ce projet. Le CIDFF proposera sur des établissements ciblés, des cohortes de collégien·nes suivies sur les quatre années de la 6e à la 3e dans l'objectif étant de sensibiliser les jeunes à la déconstruction des stéréotypes de genre et de les sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles.
Il s'agit par ces actions de prévention de lutter contre les inégalités dès le plus jeunes âges en amenant les élèves à s'interroger et à développer un esprit critique pour construire une place à chacun·e qui soit plus juste.

Violences sexistes et sexuelles au travail

De nouvelles obligations incombent à l'employeur en matière de prévention des risques de violences sexistes et sexuelles en entreprise. Le CIDFF devrait développer une offre de formations en direction des entreprises sur le thème des violences sexistes et sexuelles mais également des violences conjugales. Avec la crise sanitaire et la mise en place du confinement, les situations de violences conjugales ont explosées. Le télétravail surexpose encore davantage les victimes. Les entreprises ont donc un rôle à jouer en matière de prévention, de repérage et de protection de leurs salariées exposées.

Maison des femmes

Depuis 2017, le CIDFF réfléchit à la création d'un lieu dédié pour les femmes victimes de violences, un espace partagé pour la promotion de l'égalité femmes/hommes : une Maison des femmes. La ville de Nanterre ayant pris en main ce projet, pour une ouverture prévue le 24 septembre 2022, le CIDFF de par son expertise, reste mobilisé pour participer à sa mise en œuvre et proposer des actions d'accompagnement des femmes victimes de violences.

Projet VEIL FR CIDFF

En 2022 La FR CIDFF développe un projet sur l'emploi au niveau de la région Ile de France. Le CIDFF 92 nord participera à ce projet par sa connaissance du maillage local et des partenariats déjà construits.

Un réaménagement du local

Le CIDFF, qui partage un local avec l'AFED 92, se retrouve en suroccupation. La charge de travail, liée au nombre croissant de sollicitations en matière de violences faites aux femmes, nous a amené à étoffer nos équipes. A ce jour, nous partageons dix bureaux pour plus d'une vingtaine de salariées, dont seulement deux pourvus d'une fenêtre…En conséquence, depuis la crise sanitaire, notre activité s'est vue très fortement perturbée, les bureaux sans fenêtre, ni aération, ni ventilation ne nous permettant pas d'y recevoir de public. Cela a un impact important sur l'accompagnement des personnes en grandes difficultés que nous accueillons, les entretiens téléphoniques ne pouvant pas répondre parfaitement aux besoins de ces familles. De plus, cela a pu mettre les équipes en difficulté dans leur travail.
En 2022 il est prévu que l'AFED accède à de nouveaux locaux, ce qui nous permettrait d'agrandir notre surface d'occupation. Ce projet nécessitera des travaux importants pour réaménager l'ensemble du plateau et offrir un espace de travail convenable aux salariées et un espace d'accueil satisfaisant aux usager·es.

Stages de responsabilisation

Le CIDFF intervient depuis 2014 auprès des auteurs de violences conjugales grâce à un partenariat de qualité et solide avec le parquet et le SPIP. En 2022, au regard de l'augmentation du besoin, le CIDFF doublera le nombre de stages animés en post-sententiel et en alternative aux poursuites.

Une nouvelle directrice

Suite au départ fin 2021 de Mme Jelty, une nouvelle directrice : Mme Barucq a été recrutée. 2022 sera donc une année de prise de poste.

71 rue des Fontenelles – 92000 Nanterre
Tel : 01 71 06 35 50
E-mail : cidff92nord@gmail.com
Association loi de 1901